

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Consultation sur place

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

L'offre de lecture publique dans les quartiers de la ville de Palaiseau

Denis Cordazzo

Sous la direction de
Monsieur Bertrand Calenge
Institut de formation des bibliothécaires

1996



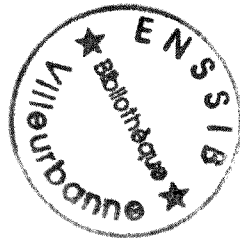
1996
DCB
30

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

L'offre de lecture publique dans les quartiers de la ville de Palaiseau



Denis Cordazzo

Sous la direction de

Monsieur Bertrand Calenge

Institut de formation des bibliothécaires

SUITE AU STAGE EFFECTUE A
LA MEDIATHEQUE GEORGE SAND
DU 16 JUILLET AU 14 AOUT ET
DU 17 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE
SOUS LA RESPONSABILITE DE
MONSIEUR OLIVIER BELLEGO

1996

1996

DCB

30

*consultation
sur place*

L'offre de lecture publique dans les quartiers de la ville de Palaiseau

Résumé:

Dans un contexte local difficile, les bibliothèques de quartier de la ville de Palaiseau posent de manière différente la question de l'adéquation de l'offre de lecture au territoire. Cependant, on constate des tendances fortes tant du point de vue des personnels, collections, locaux, que des partenariats révélant une politique générale d'accès à l'information souvent inconcertée.

descripteurs: bibliothèque, bibliothèque publique, administration communale, réseau de bibliothèque

Abstract:

In a heavy local context, Palaiseau city's neighborhood libraries pose in different ways the problem about the organization of libraries network. However, we note strong tendencies to unconcerted policy as much as staff, series, buildings, or partnership.

keywords: library, public library, organization, library network, municipal government

TABLE DES MATIERES

Introduction	p.1
I L'ACCES A L'INFORMATION DOCUMENTAIRE DANS LA VILLE	p.5
I.1. Présentation de la ville	p.5
I.1.1. Données générales	p.5
I.1.2. La ville, la culture, la lecture	p.12
I.2. Présentation générale de l'offre documentaire publique	p.12
I.2.1. Médiathèque et bibliothèques de quartier: les point d'accès d'une offre de service	p.12
I.2.1.1. La médiathèque George Sand	p.12
I.2.1.2. Les bibliothèques de quartier: tendances communes et singularités	p.15
I.2.2. Les autres lieux proposant un accès à l'information	p.20
II A LA RECHERCHE D'UN RESEAU DE DOCUMENTATION PUBLIQUE	p.24
II.1. Images et pratiques des bibliothèques	p.25
II.1.1. Les usagers	p.25
II.1.2. Les acteurs municipaux	p.29
II.1.2.1. Médiathèque et bibliothèques de quartier: les rapports internes	p.29
II.1.2.2. La politique de la ville et le réseau des bibliothèques: enjeu national, enjeu local	p.31

II.2. « Accueillir la demande - conduire à l'information »:	
objectif du réseau ?	p.34
II.2.1. Accueillir la demande en bibliothèques de quartier	p.35
II.2.1.1. Accueillir les hommes, présenter les services	p.35
II.2.1.2. Quelles compétences pour accueillir ?	p.38
II.2.2. Initier à la recherche - conduire à l'information en bibliothèques de quartier	p.39
II.2.2.1. A quoi initier et comment conduire ?	p.39
II.2.2.2. Quel rôle pour le bibliothécaire ?	p.41
II.2.3. Trouver des partenaires pour les bibliothèques de quartiers	p.43
II.2.3.1. Définir le partenariat	p.43
II.2.3.2. Quelles associations à Palaiseau ?	p.46
Conclusion	p.52
Bibliographie	
Annexes	

INTRODUCTION

territoire(s) de mission(s) pour les bibliothèques publiques

Les "missions" des bibliothèques publiques ont toujours été largement discutées. Pour ne prendre appui que sur quelques déclarations d'intentions récentes rappelons une affirmation récurrente: la bibliothèque est une manifestation des idées républicaines d'égalité et d'indépendance.

Ainsi, dans la Charte des bibliothèques, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1991 celui-ci précise qu'elle « doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société » alors que le texte *la Bibliothèque publique*¹, validé par la section des bibliothèques publiques de l'ABF en 1990 assure que « la bibliothèque est un moyen irremplaçable d'égalité des chances et d'indépendance en matière d'accès à la connaissance ».

La même charte de 1991 précise que les bibliothèques publiques sont le lieu fondamental, pour toute la population de la collectivité locale concernée, de la mise en circulation et de la diffusion d'informations, de formation, de loisirs et de culture sur des documents de tous supports.

Principes de non discrimination et de liberté d'esprit donc. Mais principe aussi de bien commun: un espace affecté à des services pluriels, développés dans l'intérêt du bien public, dans une dimension de progrès social, initiés par les politiques représentant par le système électif la communauté des citoyens, gérés par des professionnels de la documentation au profit de celle-ci.

Dès lors, et le paradoxe n'est qu'apparent, c'est la collectivité locale, personne morale de droit public à l'incarnation seconde puisqu'elle nécessite un tiers physique pour s'exprimer, qui est l'ancre et le terreau sans lesquels « le dialogue à trois: bibliothécaire-usagers-collection peut tourner en rond pendant longtemps, puisque chaque acteur renvoie sans arrêt aux deux autres »².

¹ Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français, n°147, 1990, pp. 59-61

² Bertrand Calenge, *Accueillir, orienter, informer. L'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*, Editions du Cercle de la Librairie (Collection Bibliothèques), 1996, p.233

Paradoxe factice. En bonne justice en effet il serait plus exact de parler de collectivité territoriale, ainsi que nous l'indique la Constitution de la République dans son Titre XI, et d'attester enfin que sans terrain, sans territoire administré, le service quelque'il soit ne peut être rendu (à moins d'accepter la notion de virtualité comme déterminant l'échange, la transaction, donc le service, ce qui relèverait ,aujourd'hui du moins, du fantasme bibliothéconomique).

Par contre la notion de « local » nous semble pouvoir être utilement réintroduit et concerner au premier chef l'examen qui nous occupe: l'identité des bibliothèques de quartiers.

La géographie très dense tant en matière d'infrastructures que de population de la région Ile-de-France est propice (elle n'est pas la seule, les conurbations en général sont concernées) à certaines « dé-territorialisations » entendues comme dépassement provisoire, incomplet, mais dépassement tout de même, de la circonscription administrative habituelle dans toute l'étendue de sa superficie³. A la recherche du bassin de vie, de l'espace identitaire, de la zone de chalandise, le bibliothécaire responsable d'une bibliothèque de quartier tel un prospecteur à placements (mais non financiers et à but non lucratif) peut, doit dépasser temporairement les périmètres institutionnels des territoires. Il agira certes à l'intérieur des limites territoriales de la Ville, et sous l'autorité hiérarchique fonctionnelle mais principalement sur un quartier de la commune, dans une zone franche, à l'intérieur d'un bornage. Il pourra également exercer son action dans un cadre non pas plus vaste que celui de la Ville mais prolongé au-delà de ses frontières administratives. Par le truchement notamment d'un établissement public de coopération intercommunal, type syndicat intercommunal, district, communauté de communes, la municipalité dont dépend la bibliothèque de quartier engagera la bibliothèque municipale à développer des activités trans frontières (accueil de classes, formation de formateur, bibliobus)⁴

³ Voir notamment, Marie-Noëlle Andissac, *Quels réseaux de lecture pour quels territoires. Le cas particulier des Villes nouvelles de la périphérie parisienne*, ENSSIB, 1995 (mémoire DCB) p 16 et s.

⁴ Il est clair que les échanges entre populations ressortissantes de différentes collectivités territoriales n'ont pas attendu la sortie officielle de textes institutifs pour se rencontrer et coopérer. Cependant, il apparaît utile en termes de reconnaissance, d'identification des patrimoines, de gestion des équipements, d'attribution des ressources humaines et matérielles, d'évaluation des services, de formaliser par la voie contractuelle les engagements, fussent-ils d'intention, des collectivités participantes.

portrait de groupe avec bibliothèque

Individus fortuitement assemblés dans un espace de hasard, groupement généreux de sociétaires conviviaux et participants, au-delà des images infernales ou paradisiaques de la vie de quartier « il est temps de revenir à ce qui fait leur [aux bibliothèques] quotidien: leur accessibilité, leurs services, leurs publics et leur insertion dans le réseau des bibliothèques »⁵.

Aujourd'hui, plus de 200 opérations de constructions ou d'extension sont en cours. Un succès dû semble-t-il à l'intérêt, d'une part d'un nombre croissant de collectivités pour leur bibliothèque et, d'autre part à l'efficacité du concours particulier de l'Etat pour leur équipement mis en place lors de la décentralisation. On voit apparaître de grands noms de l'architecture dans le domaine des bibliothèques publiques (Botta à Villeurbanne, Foster à Nîmes, Chemetov à Evreux, de Portzamparc à Rennes...). Ainsi, la surface globale poursuit sa croissance dans quasiment toutes les tranches de la population. Toutefois, si le nombre de places assises offertes aux usagers augmente légèrement dans les villes de plus de 20000 habitants (Palaiseau compte 28392 habitants selon le dernier recensement de 1990 -source INSEE) ce développement des surfaces concerne plus les centrales que les bibliothèques de quartier, dont la part dans le réseau de lecture publique reste stable voire régresse⁶. L'année 1989 marque pour la première fois une régression de la part des surfaces attribuées aux annexes (18,8 % de l'ensemble des locaux des BM). Anne-Marie Bertrand notait à l'époque que « si ce phénomène se vérifiait il serait grave car marque de désintérêt pour le réseau de proximité qui a, pourtant, un rôle essentiel à jouer dans la desserte d'un public qui n'est pas spontanément usager de bibliothèque »⁷.

Alors que les chiffres des dernières années semblent confirmer ces craintes (1992, 16 %; 1993, 16,85 %; 1994, 16,45 %) on assiste en parallèle à un

⁵ Anne-Marie Bertrand, « le développement des bibliothèques municipales », *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4: les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990* sous la dir. de Martine Poulain, Paris: Promodis-Editions du Cercle de la Librairie, 1992. p.639 et s.

⁶ *Bibliothèques municipales. Données 1994*. Ministère de la Culture. Direction du livre et de la lecture, 1996

⁷ Anne-Marie Bertrand, « le développement des bibliothèques municipales », *Histoire des bibliothèques françaises. tome 4. op. cit.* p.639

redémarrage des constructions de bibliothèques annexes⁸ mais dotées de surfaces plus importantes (de l'ordre de 1000 m² hors oeuvre) et dans le cadre de reconcentrations des réseaux d'annexes. Doit-on parler de nouvelles modalités de gestion des réseaux locaux ? Quoiqu' il en soit ce mouvement ne semble pas devoir concerner, pour l'heure du moins, des collectivités locales de la dimension de la Ville de Palaiseau.

Il apparaît, par contre, que unanimement les communes reconnaissent la spécificité des bibliothèques dans leurs politiques culturelles. Les bibliothèques sont l'équipement de base parallèlement à l'école, pour construire un réseau à partir duquel des actions de développement non seulement culturel mais social essaient sur le territoire. Pour les décideurs locaux, administrateurs et élus, il est évident que la lecture favorise l'autonomie individuelle et l'insertion sociale. Claudine Irlès (BM Marseille) confirme que « sur décision gouvernementale, parmi les 20 indicateurs sociaux de réduction des inégalités, le nombre de lecteurs inscrits dans les bibliothèques figure depuis juin 1990. C'est dire combien la dimension sociale de l'action des bibliothèques est prise en compte. »⁹.

Les bibliothèques de quartier par la proximité qu'elles ont avec un public qui peut être en situation de méfiance voire d'échec vis à vis de l'image d'une bibliothèque compassée (impression que le service est destiné à ceux qui savent déjà; qu'il ne va rien y trouver d'intéressant pour lui ou qui puisse le concerner, que le bibliothécaire est un guichetier intimidant et coercitif...) a une mission essentielle de tissage du lien social et ceci à travers une ou plusieurs cultures d'appartenance.

Il s'agit donc pour nous, après avoir situé le contexte politique, culturel et social dans lequel évolue les offreurs de services documentaires dans la Ville et, en tout premier lieu, la Médiathèque Georges Sand et ses bibliothèques de quartier (I) de rechercher dans un tel cadre les éléments constitutifs d'un réseau pertinent de lecture et d'information documentaire (II).

⁸ Sylvie Fayet, *Les constructions de bibliothèques municipales*. *Bulletin des Bibliothèques de France*, Paris, t. 41, n°5, 1996

⁹ Claudine Irlès, "l'environnement". *Bibliothèques dans la cité*. Publications du Moniteur (Editions Le Moniteur). Paris, 1996

I. L'ACCES A L'INFORMATION DOCUMENTAIRE DANS LA VILLE

I.1. Présentation de la Ville

I.1.1. Données générales

Il est nécessaire avant toute étude sur l'état de la lecture dans la ville de cadrer la "santé" de la commune aussi bien en termes de finances, de développement économique que de partenariat institutionnel. Ces éléments généraux induisent des comportements de population en centre-ville et dans les quartiers, renseignent sur la capacité d'offre de service, explicitent les demandes et les besoins.

En l'absence de documentation de présentation générale et synthétique de la Ville issus de ses services et de monographie récente et complète¹⁰, nous avons puisé nos informations principalement dans les pièces jointes aux dossiers des trois derniers recensements nationaux, des brochures municipales de conjoncture (magazine mensuel, lettre du Maire, fiches techniques, rapports de comités) ainsi que le répertoire des sociétés en activité au 1er avril 1996 édité par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne.

La Ville de Palaiseau a changé de couleur politique lors des dernières élections municipales de 1995. Après plusieurs mandats l'élu communiste a cédé sa place à un Maire UDF. La nouvelle municipalité dès son installation a procédé à un certain nombre d'audits financiers de façon à "positionner la solvabilité de la Ville, à la fois de manière absolue et relativement à la moyenne des communes de taille comparable; détecter les facteurs de risques internes susceptibles d'avoir des conséquences sur les grands équilibres de la collectivité dans les

¹⁰ Le GRAAL, association culturelle palaisienne, a édité en 1990 une monographie du quartier de Lozère, lieu d'implantation d'une bibliothèque de quartier, mais ses sources déjà partielles dans leur géographie sont actualisées à la date trop ancienne de 1982.

Les autres ouvrages relatifs à Palaiseau, plus généralistes, vieux de 20 ans et souvent apologétiques ne retiendront pas notre attention.

prochaines années; inscrire les rapports de la ville avec ses partenaires financiers dans un nécessaire climat de confiance"¹¹.

De fait **la situation financière** est préoccupante: la SAEMP (Société anonyme d'économie mixte de Palaiseau), organisme de gestion immobilière se caractérise par une insuffisance chronique de trésorerie, l'absence de projets de construction et d'aménagement d'importance susceptibles de dégager des recettes; la dette de la ville s'est élevée en 1994 à 270 millions de francs soit 8098 F par habitant plaçant Palaiseau très largement au-dessus de la moyenne des villes comparables (6372 F par habitant).

Si les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne de 2 % entre 1991 et 1994, après l'intervention de la Chambre régionale des comptes en 1992 Palaiseau avait été obligé d'effectuer des coupes franches dans son budget. Considérant que l'ancienne municipalité en offrant "un niveau de service rendu" trop important au regard de la richesse propre de la ville¹² associé à des dépenses de personnel qu'elle jugeait inconsidérées a restreint considérablement la progression de sa masse financière disponible. C'est ainsi que la lettre de cadrage budgétaire adressé à tous les services de la Ville pour l'exercice 1997 invite ces derniers à réduire de 8 % leurs dépenses de fonctionnement.

Pour faire respirer les finances municipales et refuser la mise sous tutelle le Maire a décidé de recourir à l'impôt¹³.

Le développement économique de la ville est centré sur la restructuration de la zone industrielle. Or, pour cela la ville devra convaincre de nouvelles entreprises de s'installer sur ce site dont environ 20 % de la surface serait vacante. A l'occasion d'une rencontre entre la municipalité et les partenaires économiques notamment les PME-PMI les interlocuteurs ont convenu de concert de certaines faiblesses de Palaiseau: certaines taxes trop élevées, un déficit d'image de la Ville, des accès routiers compliqués. Par ailleurs, il a été

¹¹ *Vivre à Palaiseau, spécial résultats d'audits*, journal d'informations municipales et locales, 5 janvier 1996

¹² 6074 F par habitant en 1993. A titre comparatif, ce montant atteignait 5830 F pour les villes de la strate comparable (entre 20000 et 50000 habitants)

¹³ *La lettre du Maire*, mars 1996. Le taux d'augmentation ne nous a pas été communiqué.

rappelé que la ville possède des atouts sous-utilisés: peu de relations existent actuellement entre les entreprises locales et l'école Polytechnique¹⁴; peu de rapports économiques également avec la ville allemande de Unna, jumelée avec Palaiseau.

Pour assurer un suivi de ces projets la ville réactive la direction du développement économique et de l'emploi qui a participé à la mise en place d'un comité d'activité économique (CAE) et du club d'entreprise Palaiseau-Champs-Élysées¹⁵.

La situation de l'emploi reste préoccupante. Alors même que la municipalité précise qu' " avec 8 % de sa population active au chômage, Palaiseau se situe dans la moyenne départementale (8,6 %) et bien au-dessous de la moyenne nationale (12 %) "¹⁶, le taux de chômage est en progression (5,45 % en 1982 et 6 % en 1990). D'autres indicateurs pris dans un écart 1975-1990¹⁷ permettent de constater certaines évolutions. La part de la population active féminine augmente de 12 % alors que celle des hommes diminue de 1,3 %. La population d'origine étrangère progresse de près de 20 %. La tranche d'âge des moins de 20 ans chute de 4 %.

On assiste enfin à une migration d'emplois très significative: plus de 75 % des Palaisiens travaillent hors de Palaiseau alors que sur 10581 emplois dans la commune moins de 30 % reviennent à des habitants du cru.

les deux tableaux suivants (source INSEE, 1990) montrent que contrairement à la tendance générale d'une migration d'emplois négative pour Palaiseau, **les échanges entre les communes frontalières** à la ville sont équilibrés puisque l'on enregistre 18,94 % de sorties et 18,20 % de rentrées. Toutefois, il faut

¹⁴ le 16 octobre 1995, le Maire et une délégation du Conseil municipal ont rencontré la direction de l'école. Il a été décidé de resserrer les liens entre les deux institutions: le Maire a proposé la création d'une commission mixte chargée de développer une réflexion et des actions communes. Par ailleurs, le Maire a accueilli pour la première fois la nouvelle promotion en septembre 1996.

¹⁵ La nouvelle directrice nous a signalé, alors que nous nous enquêrions d'un état économique lieux, que lors de la succession de municipalité des documents de cet ordre avaient été détruits. Elle nous a précisé par ailleurs qu'une zone d'activité économique (ZAE) proche du centre ville a gelé ses activités.

¹⁶ *Le Magazine de Palaiseau*, octobre 1996

¹⁷ L'année 1975 voit l'installation de la bibliothèque centrale dans un préfabriqué en centre ville et les années suivantes les ouvertures successives des bibliothèques de quartier. L'année 1991 voit l'ouverture de l'actuelle Médiathèque Georges Sand informatisée.

préciser que le rapport le plus défavorable pour Palaiseau tient dans ses échanges avec la Ville de Massy.

Classement dégressif des communes limitrophes accueillant
pour emploi des Palaisiens
(sur 10573 sorties)

ville	sorties	ratio
Massy	1072	10,13 %
Orsay	535	5,06 %
Villebon	221	2,09 %
Igny	127	1,2 %
Champlan	47	0,44 %
Vauhallan	3	0,02 %

Classement dégressif des communes limitrophes accueillies
pour emploi par Palaiseau
(sur 7267 entrées)

ville	entrées	ratio
Massy	593	8,16 %
Villebon	299	4,11 %
Igny	204	2,80 %
Orsay	146	2 %
Champlan	52	0,71 %
Vauhallan	31	0,42 %

Signalons aussi la représentation de la ville de Palaiseau dans les syndicats et organismes communaux et intercommunaux. En matière de partenariat institutionnel Palaiseau est siège social du Syndicat intercommunal pour le

développement d'un réseau câblé de vidéocommunications (SIVIC), du Syndicat intercommunal du lycée et du syndicat intercommunal pour l'accueil des gens du voyage. Elle participe à 8 autres syndicats intercommunaux relatifs à l'assainissement et à l'aménagement du territoire et au district du plateau de Saclay.

Le secteur commercial enfin reste étriqué. la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne remarquait en 1990 qu' "Il manque en centre-ville pour conforter son rayonnement intercommunal une grande surface de 2500 à 3000 m² de surface de vente (soit 3400 à 4000m² de surface commerciale) qui assure à la fois l'alimentaire et le non alimentaire, c'est-à-dire un grand magasin populaire, la moyenne ou la grande surface locomotive par excellence des centres-villes"¹⁸. En Essonne, seules Longjumeau et Palaiseau ne se sont pas dotées de cet élément indissociablement lié aux boutiques et au marché forain, parce que pendant les années 1960 à l'époque de leur implantation, parallèle au développement très important des centres-villes classiques, les commerçants de ces deux villes n'en ont pas voulu et les municipalités ont suivi. "La prolifération des hypermarchés en périphérie des villes devenus depuis 1985 d'immenses magasins populaires, rend maintenant l'implantation à Palaiseau d'un magasin populaire impossible, en particulier du fait de l'implantation de MAMMOUTH à la prairie de Villebon-sur-Yvette"¹⁹ rappelle la Chambre qui souligne par ailleurs qu' en matière d' **activités tertiaires** la convergence des démarches multiples, administratives, professionnelles, de conseil de la population locale en un lieu donné (au centre de la ville) a des retombées sur le commerce local: "les services publics (la mairie, la Poste) sont des "locomotives" du commerce du centre. Il en est de même des écoles, qui créent un rassemblement et une certaine animation le matin, à midi, en début d'après-midi et, surtout, vers 16 heures des mères de famille ou des nourrices; elles induisent une animation commerciale, surtout à 12 heures et 16 heures"²⁰.

¹⁸ *Adaptation du Centre-ville commerçant aux exigences de la vie moderne*, CCI de l'Essonne, juin 1990.

¹⁹ *idem*

²⁰ *idem*

I.1.2. La ville, la culture, la lecture

Les activités culturelles municipales sont administrées par une direction des affaires culturelles qui a également la responsabilité du jumelage. Une direction "Vision sciences" organisatrice du festival international du film scientifique, rattachée directement au Secrétariat général complète la structure. Celle-ci dépend d'une élue à la culture et aux festivals et premier adjoint au Maire²¹.

Hors le réseau des bibliothèques, la direction de affaires culturelles supervise le Conservatoire de musique²². Créé il y a 30 ans il accueille principalement des jeunes (550 sur un total de 650 adhérents). Le directeur précise qu'il se heurte à un problème d'espace. Celui dont il dispose aujourd'hui, situé près du centre-ville, trop exigu et ancien ne peut plus accepter d'adhérents supplémentaires. Par ailleurs, après 10 ans de cursus le suivi de la formation et de l'expression musicale n'est plus assuré faute principalement de lieux de répétition. Un projet très réel d'une nouvelle construction devrait contribuer à pallier cette difficulté.

Le musée palaisien du Hurepoix²³ est géré en association par la société historique locale.

Il n'existe pas de réelle programmation pour les spectacles vivants faute de salle, nous confie la directrice des affaires culturelles. S'il existe bien une salle Guy Vinet de quelques 1000 places elle reste assez peu exploitable. Par contre, les anciennes halles reconverties en salle de bal puis en salle des fêtes devraient être considérablement réaménagées pour laisser place à une salle de spectacle de 400 places en plein centre-ville²⁴. En outre, la ville a participé à la rénovation d'une salle de théâtre de près de 180 places à la Maison des jeunes et de la culture qui donnent sur les jardins de l'Hôtel de ville.

L'engagement de la ville sur **la lecture publique** date de 25 ans. En 1972, la municipalité engage une politique visant à développer l'accès à la lecture en la

²¹ Les actions culturelles fédératives et en partenariat avec le réseau des bibliothèques seront développées en partie II.

²² Géré en régie municipale directe il dispose d'un budget de fonctionnement de 5 MF et reçoit une subvention de 0,3MF du Conseil Général. 45 enseignants, 2 secrétaires et 1 régisseur et 1 directeur font fonctionner le service

²³ Vaste région qui couvre une grande partie de l'Essonne

²⁴ A l'été 1996 les travaux n'avaient toujours pas débutés

décentralisant²⁵. Un document interne à la bibliothèque nous l'indique: " Amener le livre au plus près des habitants et cela en utilisant les écoles et en aménageant les locaux existant dans les différents quartiers". Il était donc question de proposer une offre de lecture séparée à la fois dans les espaces voire parmi les publics en valorisant le public jeune²⁶. Cette démarche semblait s'opposer à ce qui était en train d'émerger dans la conception des bibliothèques publiques notamment en région parisienne²⁷. En effet, "Depuis quelques années, une nouvelle conception des équipements éducatifs sociaux et culturels est née sous le nom d'*équipements intégrés*. Il s'agit de grouper, plus ou moins étroitement, des établissements habituellement autonomes et séparés, et de les destiner soit à un usage polyvalent soit à différents types d'usagers (élèves et adultes) (...) L'avenir dira l'efficacité de la formule. Dès à présent la Direction des bibliothèques et de la lecture publique se prête volontiers à l'expérience (...) attentive à ne pas retomber dans les erreurs du passé en liant trop étroitement l'image de la bibliothèque à l'école²⁸ .

De fait, de 1972 à 1975 des postes furent créés pour développer le prêt de livres aux enfants des écoles. En 1975, un local préfabriqué est aménagé, en centre-ville, et présente des collections Enfants et Adultes. Entre 1976 et 1979 les trois bibliothèques de quartier sont ouvertes. Les deux premières le sont dans d'anciennes salles de classes et la troisième dans un centre culturel. 1991 voit l'ouverture de la médiathèque George Sand informatisée et 1995 celle de la section discothèque.

Il tient au coeur de l'élue chargée des affaires culturelles de donner une image d'excellence scientifique à la ville (sans préciser les domaines ni les moyens à mettre en oeuvre) et d'étendre à un public plus local, plus palaisien, le concours international de la nouvelle qui au demeurant n'est pas à la charge du réseau des bibliothèques mais directement de la Direction des affaires culturelles. Doit-on considérer que les temps de rigueur financière imposent de gérer l'existant avant de penser à engager de nouveaux investissements ?

²⁵ En fait de décentralisation il n'existait pas de bibliothèque municipale jusqu'alors. un local dans les locaux de la MJC était affecté à la consultation et au prêt de 3000 livres. Cette bibliothèque associative existe toujours.

²⁶ La bibliothèque du quartier Tailhan (voir infra)

²⁷ A l'exception, partielle, de la bibliothèque du quartier Lozère (voir infra)

²⁸ Alice Garrigoux, La lecture publique en France. Paris: la documentation française (NED), 1972.

Nous reviendrons sur la *charte pour la lecture de la jeunesse à Palaiseau* lors de l'examen des partenariats. Celle-ci n'apparaît pas comme un projet municipal mais comme une demande de collaboration provenant de l'Education nationale.

Le discours sur la lecture dans les quartiers n'existe guère. Il est centré implicitement sur l'intégration des adolescents "désœuvrés" et sur le brassage des générations. Il reprend sans se l'approprier le discours, cette fois ci explicite, sur des actions de proximité à entreprendre auprès de publics marginalisés par le non emploi et qui à vocation, lui, à intégrer dans une politique d'ensemble la participation du réseau des bibliothèques²⁹.

I.2. Présentation générale de l'offre documentaire publique

Cette offre est constituée pour sa plus grande part des collections des bibliothèques de la Ville. Toutefois, des lieux existent, qui au vu des difficultés que rencontre actuellement la commune, développent ou conservent ou les deux ensemble de la documentation spécifique et quelquefois unique sur la Ville. Alors même que ces fonds sont résiduels et circonstanciés et ne s'intègrent pas dans une logique de développement de collection ils apparaissent dans les pratiques qu'ils suggèrent et suscitent comme des outils non négligeables d'accès à l'information et de socialisation.

I.2.1. Médiathèque et bibliothèques de quartiers: les points d'accès d'une offre de service

I.2.1.1. La médiathèque George Sand³⁰

C'est autour d'une équipe de 19 personnes dont 11 emplois spécifiques³¹ que s'organise le travail de MGS. Elles se répartissent comme de tradition en trois

²⁹ Nous reviendrons sur les structures et actions mise en place et dont on peut déjà citer deux exemples: la réactivation du Conseil communal de la délinquance (CCPD); l'institution des comités participatifs de quartiers.

³⁰ En vue de faciliter la lecture et l'écriture nous emploierons à l'avenir la forme contractée "MGS" pour désigner la médiathèque George Sand, bibliothèque centrale.

sections; 7 agents en "jeunesse", 7 agents en "adultes", 3 agents en "discothèque". Une secrétaire et le directeur complètent la structure.

L'équipe évolue dans un espace de 1842 m² qui place l'équipement bien au-delà de la moyenne nationale. La médiathèque propose un bâti propre mais s'intègre dans un espace urbain en " U " où prennent place, latéralement, le musée palaisien du Hurepoix et le syndicat d'initiative. Au centre, une place avec fontaine, bancs d'accueil et statue de George Sand qui habita quelques années à Palaiseau donne un certain caractère à cet ensemble. Trois accès d'entrée et de sortie ont été aménagés pour parvenir au centre du U. Un accès Est par la place du marché accueille en plus d'un marché bi-hebdomadaire le tribunal d'instance et donne sur la perception et la maison de retraite. L'accès Sud sud-est par la rue de Paris, artère commerçante principale de Palaiseau et rue de l'implantation de l'Hôtel de Ville, reste confidentiel. La signalétique urbaine localisant MGS est pauvre à l'image de cette partie de la rue qui, à sens unique, dessert "le Bout galeux", territoire traditionnellement relégué et négligé, qui tente avec difficulté de préserver une activité commerciale³². Enfin, un accès Nord-ouest, rue des Ecoles, offre une ouverture à l'école et au collège Joseph Bara.

En résumé, un pôle de services culturels dans la zone de fréquentation non seulement des habitants du centre-ville mais de tous les Palaisiens, palliant les carences en artisanats et commerces.

MGS pâti dans la répartition de ses espaces intérieurs de lieux perdus, "terrae incognitae", et ne rend pas certains services que l'on est en droit d'attendre (pas d'entrée séparée pour les fournisseurs; perte d'espace dans des halls surdimensionnés en vue de leur usage...). Un important espace, lumineux et aéré est affecté à la section "jeunesse" (près de 400 m²) qui reçoit 61 classes trois fois par an.

L'effet d'ouverture d'un espace neuf, intégré, polyvalent (lieu de consultation et d'emprunt; lieu d'exposition; service annoncé d'une discothèque; espace de

³¹ largement au-delà de la moyenne nationale en 1994 qui fixe moins de 37 % la part des emplois spécifiques dans les bibliothèques (cf. *Bibliothèques municipales. données 1994. op.cit.*)

³² L'union des commerçants du "Bout galeux" qui rivalise aujourd'hui avec celle des commerçants de la ville avait fait front commun avec cette dernière au milieu des années 70 pour empêcher l'installation d'une moyenne surface commerciale en centre-ville.

conte pour les enfants), a provoqué une hausse des prêts³³ en 1991 et 1992 (+ 25 %). 1993 est l'année du tassement et de la "digestion" en attendant une reprise dès l'année suivante et qui se poursuit (+ 18,31 % sur l'ensemble des services entre juillet 1995 et juillet 1996). On comptabilise 167000 prêts en 1995 pour 20 heures d'ouverture hebdomadaire. Si le public est emprunteur et consulte facilement les quelques 12000 périodiques mis à sa disposition il est moins usager des autres services.

la section adultes propose, en valeur absolue, à 4300 inscrits le plus grand nombre de documents (45000 livres, 94 livres-cassettes, 87 vidéos, 173 abonnements à des revues) et la surface d'accueil la plus importante: 512 m² sur un seul niveau en rez-de-chaussée. Elle offre irrégulièrement des bibliographies thématiques et des listes de nouveautés. Elle a des projets qui restent aujourd'hui virtuels autour d'un club informatique (initiation à Internet; présentation de CD-ROM) en liaison avec les thèmes d'animation choisis par le réseau. Des rencontres avec des écrivains et des conférences thématiques sont également souhaitées.

La bibliothèque jeunesse présente peut-être l'image la plus "positive" de la lecture publique dans la ville. On a vu que les débuts de l'offre de lecture initiée par Palaiseau a été marqué par une volonté de développement dans les écoles. Ainsi, entre 50 et 60 classes viennent 3 à 4 fois par an, soit quelques 200 passages annuels et autant de lecture de textes. Deux "heure du conte" sont proposées en plus chaque semaine. un travail est réalisé chaque année avec les instituteurs à partir de romans ou nouvelles thématiques. Une bibliothécaire employée à mi-temps s'intéresse aux tout-petits en accueillant les enfants ou en se rendant en crèche. enfin, un prix littéraire du roman pour enfants est organisé chaque année.

En valeur relative³⁴ le rapport collection/inscription est le plus élevé de tout le réseau: 15,5 documents par enfant inscrit.

³³ Le public séjourneur est mal identifié: il n'existe pas de compteur de passage, aucune étude menée

³⁴ La bibliothèque jeunesse a un lectorat inscrit de 1800 enfants de moins de 14 ans et propose 28000 documents.

Un travail régulier et soutenu, très indexé à l'école (mais peut-il en être autrement), inscrit cette section comme faisant indéfectiblement partie du paysage éducatif et de loisir palaisien.

Inaugurée en mai 1995 la **discothèque** recense aujourd'hui environ 5000 documents sonores, uniquement des disques compacts sauf pour le fonds enfant (230 cassettes audio et 260 disques compacts. La section comprend aussi tous les livres et revues "adultes" sur la musique (655 volumes et 15 abonnements). Après l'effet d'annonce, une seule année d'existence, et une collection qui reste en cours de constitution il est malaisé de dresser un bilan. Notons tout de même qu'une comparaison des prêts des sept premiers mois de l'année 1996 par rapport aux mêmes mois de l'année 1995 fait apparaître une augmentation de 46 %.

I.2.1.2. Les bibliothèques de quartier

Trois bibliothèques de quartiers ou annexes ont été installées entre 1976 et 1983. Avant la création de MG chacune disposait de deux agents. La diminution du personnel dans les annexes tient au fait que l'on a estimé lors de la mise en place de la médiathèque que d'une part l'informatique allait court-circuiter le bibliothécaire et conséquemment libérer du personnel, d'autre part on présumait une translation d'une partie du public des annexes vers la centrale.

Quelque peu délaissées depuis lors tant du point de vue des bâtiments, des collections que des publics à conquérir, elles semblent tout à la fois essentielles dans les besoins à remplir qu'inadaptées aux services.

En 1994, les trois responsables ont souhaité alerter leurs tutelles en consignant un rapport faisant analyse et bilan de leurs activités. Avançant l'ancrage des structures dans le tissu local et les particularismes de leurs publics, elles précisait: "Outre un partenariat efficace et continu avec tous les enseignants, la ville offre à ceux qui n'habitent pas le centre-ville, la possibilité de lire, de travailler, de discuter autour du livre (...). Ces bibliothèques loin de faire concurrence à MGS, concernent un public quelque peu différent et qui n'a pas

forcément les moyens de se rendre en centre-ville (jeunes enfants, personnes âgées, personnes sans moyen de locomotion...) ³⁵.

La tendance forte et commune aux bibliothèques de quartier de Palaiseau est la destination orientée aussi bien des locaux que des collections. Chaque bibliothèque offre pourtant des singularités avec une géographie urbaine contrastée: le bassin scientifique à la bibliothèque de Lozère, le pavillonnaire frontalier à la bibliothèque du Pileu, la zone industrielle à la bibliothèque de Tailhan.

La bibliothèque de Lozère ouverte en 1976 dans l'école Roger Ferdinand puis transférée en 1979 dans la maison de quartier, centre d'animation Jacques Audiberti³⁶. Ce Centre comprend une salle multi-activités (sports, travaux manuels,...) au premier étage dans laquelle les associations de quartier se retrouvent périodiquement, et une salle pour les jeunes au rez-de-chaussée au même niveau que la bibliothèque. Le bâtiment en offrant trois entrées séparées (salle des jeunes, bibliothèque, salle associative) et aucun espace de communication entre le rez-de-chaussée et l'étage contribue à cloisonner les publics par âge voire par type de service. La maison de quartier n'a pas de gardien mais un système d'alarme (sur une seule des trois entrées semble-t-il et qui n'est pas celle de la bibliothèque). Des dégradations commises par de jeunes Palaisiens ont contraint la ville à fermer le Centre Audiberti pendant cinq mois.

C'est un fonds de quelques 9700 documents livres, 21 abonnements revues (55% adultes), 850 cassettes audio enfants et 200 livres cassettes enfants qui est proposé à une population d'environ 5200 Palaisiens. La bibliothèque comptant 700 inscrits couvre 13,4% de la population totale du quartier. Elle est constituée d'une seule pièce de 53 m² pourvue d'un pan de mur mobile qui ouvre sur une salle du Centre, dite salle des jeunes. A défaut d'escalier intérieur c'est donc la bibliothèque qui par l'étendue de ses fonds pourrait être vecteur de relations inter-âges. Or, on constate une distorsion entre la qualité

³⁵ *Rapport sur les bibliothèques de quartiers*. document interne à la bibliothèque, mars 1994

³⁶ Il existe 4 maisons de quartier à Palaiseau. Relevant de l'élu en charge de la jeunesse elles ont eu pour première mission de s'intéresser plus particulièrement aux jeunes de 11 à 25 ans en difficulté.

des publics et les collections dans leur représentativité et usages. En effet près des 2/3 des usagers ont au-delà de 19 ans alors que seulement 40% des collections leur sont destinées. On assiste à une baisse des prêts adultes qui représentent aujourd'hui moins de 28% des emprunts globaux (même les prêts jeunesse subissent une légère diminution).

La responsable de l'annexe insiste pourtant sur un lectorat adultes composé surtout de chercheurs et professions libérales. La bibliothèque est située au coeur d'un bassin scientifique composé au nord de l'école Polytechnique (environ 30% de la superficie totale de Palaiseau), à l'ouest d'Orsay et de son université scientifique, au sud-ouest de Gif-sur-Yvette qui accueille d'autres laboratoires du CNRS. Quartier des sciences, Lozère est aussi le quartier historique des écrivains. Roger Ferdinand, écrivain dramatique des années 1950, habita la "Maison des Pins" précédemment investie par Charles Péguy. Le poète Edouard Cresson, le romancier et homme de théâtre Jacques Audiberti y vécurent³⁷.

Si le quartier n'offre pas d'autres services publics locaux que le Centre Audiberti, il dispose de richesses économiques structurantes³⁸: un marché hebdomadaire, une boulangerie, une boucherie-charcuterie, une pharmacie, une épicerie, un café-bar restaurant, une banque, un petit artisanat local et quelques sociétés de services. deux écoles primaires accueillent les enfants d'une population qui a deux stations ferroviaires pour l'amener en vingt minutes au centre de Paris.

La bibliothèque du Pileu s'est ouverte en 1977 dans une salle de classe d'une ancienne école. les autres salles sont occupées par les centres de loisirs Des appartements de fonction intégrés complètent l'affectation d'un bâtiment qu'une gardienne surveille. Le fonds de la bibliothèque représente 10000 documents livres, 24 abonnements revues (55% jeunes), 1380 cassettes audio enfants, et

³⁷ Toutes les rues de la partie ouest du quartier Lozère porte le nom d'un écrivain ou d'un scientifique.

³⁸ C'est ce que souligne Bertrand Calenge lorsqu'il précise "Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce ne sont pas les équipements scolaires ou culturels qui fournissent majoritairement en usagers la bibliothèque, mais plutôt les équipements touchant régulièrement un large public: la place du marché, les commerces...).

Bertrand Calenge, "Equipements de proximité". *Bibliothèques dans la cité*. Publications du Moniteur (Editions du Moniteur). Paris, 1996, p.271

150 livres-cassettes audio enfants, proposé à une population d'environ 5000 Palaisiens. La bibliothèque comptant 650 inscrits couvre 13% de la population du quartier. A l'instar des deux autres annexes la bibliothèque est de plein pied sur une seule pièce (64 m²) mais en retrait de 50 mètres par rapport à la rue ce qui, associé à une signalétique quasi inexistante la rend invisible. Pour des raisons non précisées (lobby associatif ?, querelles d'élus ?...) l'affectation comme lieu de bibliothèque d'une salle, dans le même corps de bâtiment, mais d'une surface supérieure à 100 m² et en front de chaussée un temps évoquée ne fut pas confirmée.

En matière de publics, la bibliothèque accueille un lectorat de classe moyenne. Son implantation suggérerait un enclavement tant administratif que sociologique. En réalité il convient de nuancer.

Administratif au nord. La bibliothèque a en vis-à-vis direct deux communes Igny et Massy. Or, vestiges de temps anciens mais non révolus, la "commune libre du Pileu" dont le maire honorifique vient d'être élu, couvre un territoire qui prend sur Palaiseau et Igny. Par ailleurs, la bibliothèque accueille deux mercredis par mois les enfants d'une crèche de Massy. Tout petits et habitants de Massy représentaient en 1995 18% du lectorat.

Sociologique au sud. L'autoroute A 87 provoque une saignée dans la ville. Si elle n'empêche pas les classes de l'école Paul Langevin et certains habitants de cinq ensembles immobiliers résidentiels et HLM, situés en deçà, de se déplacer à la bibliothèque, elle ne touche pas les logements sociaux contigus à ces ensembles et présentés comme un quartier chaud.

Aucun contact non plus n'est apparent entre la bibliothèque et la Maison de quartier, Centre Gérard Philippe, qui jouxte un marché forain en perte de vitesse. Les services de proximité existent, avec boucherie, boulangerie, alimentation générale, pharmacie, pressing, café-tabac.

Le quartier est par contre mal desservi en transports urbains: une navette à périodicité très espacée. La voiture apparaît d'autant plus nécessaire qu'il faut contourner tout le quartier pour accéder au centre-ville.

Dernière née des bibliothèques de quartier, **la bibliothèque Tailhan** ouvre en 1983. Située depuis l'origine dans une classe du groupe scolaire Etienne

Tailhan la bibliothèque, comme l'ensemble du bâtiment est légèrement en retrait de la rue. Or, si les locaux de l'école ressortent facilement d'un ensemble de maisons individuelles rien ne distingue morphologiquement la bibliothèque. En effet, si l'on en croit ses collections peu de choses semblent la distinguer d'une bibliothèque d'école. Nous sommes en présence d'un fonds de 6200 documents livres (6 documents enfant sur 7), 16 abonnements revues (75% enfantines), 270 cassettes audio enfants et 140 livres cassettes enfants qui est proposé à une population comprise entre 3750 et 4400 Palaisiens. La bibliothèque comptant 480 inscrits couvre 11,7% de la population du quartier. La pratique conduit d'ailleurs les instituteurs à puiser dans le fonds même en l'absence de la bibliothécaire.

Un lectorat très familial s'achalande à la bibliothèque. On vient y conduire ou y rechercher sa fille ou son frère. Les parents s'arrêtent quelques minutes entre le travail et le souper. Le dialogue avec la bibliothécaire est essentiel³⁹ et à défaut d'intimité pour lire ou travailler on y cherche conseil et convivialité.

Alors qu'au Pileu l'enclavement arrive à être dévié quelque peu le secteur de Tailhan reste très isolé. Borné au nord et à l'ouest par deux autoroutes, au sud par la zone d'activités économiques et à l'est par la ville Champlan la bibliothèque reste souvent confinée dans un espace restreint. Peut-être le cadastre scolaire rapatrie-t-il quelques lecteurs du nord de la ville en déficit d'équipement mais l'essentiel du lectorat est fixé dans trois résidences proches de la bibliothèque. La population vieillissante, a accueilli d'anciens employés de la Samaritaine. La maison de quartier souvent vandalisée est fermée ainsi que le centre commercial situé à 100 mètres de la bibliothèque. Un magasin d'alimentation survit, ainsi qu'un café-restaurant, et la pharmacie est périodiquement fermée pour dégradations. Toutefois l'élu chargé des pépinières d'entreprises et de la communication précise d'une part qu'un commerce de type "Intermarché" doit ouvrir à l'automne prochain et qu'une étude est en cours pour l'aménagement d'une dalle reliant les deux zones industrielles situées aux deux extrémités de l'emplacement de la bibliothèque.

³⁹ Il est essentiel partout même en centrale mais dans les annexes l'actualité du quartier est commentée plus aisément. Un usager assidu va présenter la bibliothécaire à un voisin de pallier. Le bibliothécaire va s'engager plus naturellement à rendre un service et vice versa.

Cette dalle doit faire dévier les camions de la rue étroite de la bibliothèque et permettre par ailleurs un accès moins dangereux pour les enfants.

I.2.2. les autres lieux proposant un accès à l'information

A côté du réseau des bibliothèques de la ville, des entités municipales ou associatives offrent des services documentaires, que ceux-ci ressortent directement de leur mission (bibliothèque de l'école polytechnique; bibliothèque de la MJC; direction "Vision Sciences") ou apparaissent plus marginaux (antenne emploi; maisons de quartier).

La bibliothèque de l'école polytechnique a été créée en 1794 en même temps que l'école, dont elle fait partie intégrante. Installée d'abord au Palais Bourbon elle suit l'école sur la Montagne-Sainte-Geneviève à Paris puis en 1976 à Palaiseau⁴⁰. Aujourd'hui, si la bibliothèque est encyclopédique (l'étudiant-officier y fait ses humanités) elle a bien entendu une très forte dominante en sciences fondamentales. Totalement informatisée avec un développement en système intégré SIBIL⁴¹, la bibliothèque offre la consultation de son catalogue en ligne, par Minitel ou par Internet. Elle est reliée à des bases extérieures (Dialog; STN). Elle offre un service de vidéothèque qui vient d'ouvrir au prêt. Une politique d'acquisition de CD ROM est lancée depuis 1993 (Docthèses; Inspec; Kompass; Myriade; Pascal; Thalès). Offerts en consultation, une réflexion est en cours pour un prêt à domicile.

Les rapports avec les bibliothèques de la Ville sont inexistantes. Seul « Vision Sciences » a collaboré avec la bibliothèque de l'école lors d'expositions thématiques.

On l'a vu **la bibliothèque de la MJC** est à l'origine de l'offre de lecture sur Palaiseau au sens où, sans avoir reçu de mandat municipal, c'est elle qui en

⁴⁰ Voir sur les fonds anciens, *Patrimoine des bibliothèques de France. Ile-de-France*. Editions Payot, Ministère de la Culture, 1995, pp.58-61.

⁴¹ Un appel d'offres a été lancé pour le changement du logiciel.

1966 a ouvert le premier comptoir de prêt et la possibilité de consultation de livres.

Elle fonctionne aujourd'hui avec une quinzaine de bénévoles tous les après-midis du lundi au samedi. Dans un local d'environ 100 m² elle dispose d'un fonds de 18000 livres et en a prêtés 6700 en 1995. La sélection pour acquisition procède de la réunion toutes les six semaines d'un comité de lecture constitué des mêmes bénévoles et de quelques lecteurs. La bibliothèque dispose d'une subvention municipale de fonctionnement de l'ordre de 30000 francs chaque année et de 5000 francs de la MJC pour des frais de petit équipement.

Il est difficile d'obtenir des données quantitatives fiables. Les seules traces écrites reposent sur un registre d'inventaire et un fichier papier très lacunaire de l'aveu même d'une des trois ou quatre bénévoles qui forment le noyau dur de la bibliothèque. Il n'a pas été possible de savoir s'il y avait 200 ou 300 lecteurs, quelle était la répartition entre les ouvrages de fiction et les documentaires. Ce sont les ouvrages de fiction et les meilleures ventes de la production éditoriale qui retiennent l'attention des acquéreurs et donc des lecteurs qui semble-t-il consultent assez peu un fonds documentaire non actualisé.

On passe à la bibliothèque avant ou après une des quarante activités proposée par la MJC. Certains parents y viennent rechercher leurs enfants.

Il apparaît que cette bibliothèque satisfait surtout leurs promotrices, ces bénévoles exclusivement féminines et assez âgées. C'est pourtant un lieu qui à son utilité et qui véhicule une image de pérennité dans une MJC où le public et les animateurs changent assez fréquemment.

Jusqu'à l'an passé la bibliothèque n'entretenait aucun rapport avec la médiathèque et ses annexes. Lors du temps des livres de 1995 les bénévoles ont été contacté par MGS et ont participé à l'accueil du public venu rencontrer des écrivains. Cette démarche très ponctuelle n'a pas été réitérée.

L'image de la bibliothèque de la MJC chez les bibliothécaires de la ville est emprunt d'agacement. Ces derniers ne nient pas son utilité mais fulminent que la subvention municipale qui représente plus que le budget d'une annexe ne soit pas revue à la baisse et distribuée dans le réseau.

La réaction est compréhensible dans la mesure où le lectorat de la MJC est très faible. Cependant, on s'attendrait à trouver de la part du réseau une réflexion qui dépassant cette amertume prenne la mesure de cette bibliothèque associative et, lui offrant des services du type accès Minitel au catalogue informatisé des collections du réseau accompagné d'une formation à son exploitation (en lecture uniquement), pénètre un nouveau lieu, la MJC, et peut-être de nouveaux publics.

La direction "***Vision sciences***" direction dispose d'un petit centre d'information, essentiellement des revues sur les sciences et techniques et principalement les nouvelles technologies appliquées à l'image. Nous n'avons pas fait un repérage précis des titres disponibles (une vingtaine) dans un souci de comparaison avec le fonds du réseau mais il apporterait sans doute des éléments de complémentarités avec les revues "sons et techniques" développées par la discothèque de MGS.

"Visions Sciences" a une mission de diffusion de la culture scientifique et technique qu'elle organise autour de programmations destinées aux classes dans le cadre de cycles d'apprentissage, conférences, d'expositions et de projections de films principalement.

Elle dispose d'une vidéothèque exclusivement composée des oeuvres présentées aux onze premiers festivals internationaux du film scientifique organisé par la ville de Palaiseau avec la collaboration de tous les acteurs scientifiques présents dans le quartier de Lozère et dans le département de l'Essonne, parrainée par le Centre national de la cinématographie.

700 titres sont proposés à la seule consultation et sur rendez-vous.

Des relations existent avec MGS seulement. Les films primés sont offerts en prêt (87 titres) et quelques présentations thématiques animées par un technicien de "Vision Sciences" ont été proposées au public de la médiathèque.

L'antenne municipale pour l'emploi. Le départ de l'agence palaisienne de l'ANPE en 1995 a permis à la nouvelle municipalité de mettre en place un nouveau dispositif à deux étages, constitué d'un service emploi au service des

adultes, et de Vita Cité, antenne permanente de la mission locale pour les 18-25 ans⁴². Cette nouvelle structure tous publics met des lignes de téléphone et de Minitel à la disposition du public demandeur d'emploi et propose des aides à la réalisation de curriculum vitae et de lettres de motivation.

Dans ce cadre trois conseillers guident les demandeurs dans la documentation. 15000 F environ sont consacrés à l'achat de 18 hebdomadaires ou mensuels professionnels (type revue de l'ONISEP, Rebondir, la Gazette des collectivités locales...) et 5 quotidiens locaux et nationaux.

Il n'existe aucun contact entre ce service et le réseau des bibliothèques lui aussi offreur d'information. MGS a récemment développer un fonds emploi de plusieurs centaines de titres (livres sur les métiers, Kompass, guides de l'Etudiant, revues...). Les quartiers n'ont pas été relais et ne disposent pas dans leur fonds d'ouvrages sur le domaine. L'indifférence tranquille...

Les 4 maisons de quartier n'ont pas reçu mission de développer un centre d'information et de documentation. C'est au coup par coup suivant l'option prise par chaque directeur de centre qu'un fonds est ou n'est pas développé.

La lecture, comme à l'antenne emploi, n'y est pas géré en terme de collection (entendu dans la dimension outillage bibliothéconomique -inventaire, indexation, cotation, désherbage...) mais dans un double esprit d'ouverture au monde ("il n'y a pas que ma résidence, mes problèmes de mobylette, et les disputes de mes parents") et de gestion d'un patrimoine.

Le centre Gérard Philipe, tout proche de la bibliothèque du Pileu a souhaité développer un espace de rencontre où les jeunes pouvaient lire librement. L'achat du journal régional « le Parisien » est rapidement devenu indispensable si bien que se sont aujourd'hui les jeunes eux-mêmes qui l'acquièrent directement au magasin de presse et en font bénéficier le centre (gestion du patrimoine).

Un livre sur la condition des femmes en Afghanistan semble avoir été l'outil médiateur entre une animatrice et une jeune femme (ouverture au monde).

⁴²Jusqu'alors la ville qui était PAIO (permanence d'accueil, d'information et d'orientation), reliée à l'ANPE de Massy n'offrait de services que pour un public 16-25 ans.

Or, ce dernier exemple est aussi significatif du relatif désarroi des animateurs devant l'objet livre. L'ouvrage en question provenait d'un don de l'éditeur parisien « Des Femmes ». Le carton de livres a trainé longtemps dans le centre avant de tomber, plus ou moins par hasard, entre les mains de cette adolescente. L'objet livre, de l'aveu même du directeur du centre, encomrait plus l'espace qu'il ne le remplissait utilement. Utilement aussi la bibliothèque toute proche aurait pu aider à gérer ce patrimoine inédit mais près de vingt ans de proximité physique n'ont pas suffi semble-t-il à ce qu'une aide de ce type puisse se réaliser.

Des acteurs, des lieux, des politiques ont été convoqués dans cette première partie, sans autre ordre que celui d'une exposition en pyramide renversée qui part du général pour verser dans le particulier. Les services et les usagers sont restés à la marge.

En donnant maintenant la parole aux acteurs municipaux, aux usagers des bibliothèques, en convertissant leurs pratiques en images nous compléteront utilement la perception de l'état du réseau.

II. A LA RECHERCHE D'UN RESEAU DE DOCUMENTATION PUBLIQUE: DE LA JUXTAPOSITION A LA JUSTE COMPOSITION

Nous avons souhaité rencontrer les usagers des bibliothèques, MGS et bibliothèques de quartier. A cette fin un questionnaire d'enquête a été réalisé. Il nous est apparu plus pertinent en termes de besoins pour le réseau de proposer un questionnaire généraliste qui ne soit pas centré sur les bibliothèques de quartier.

500 questionnaires ont été déposés aux différentes banques de prêt (3 à MGS et une dans chaque annexe) et distribués. Sur 190 questionnaires retournés 156 ont été traités. 75% des réponses proviennent d'un public fréquentant exclusivement MGS; 15% fréquentant exclusivement soit la bibliothèque du Pileu soit la bibliothèque Tailhan, la bibliothèque de Lozère étant fermée pour dégradations de locaux; 10% fréquentant plusieurs bibliothèques de Palaiseau

ou d'ailleurs. Les réponses proviennent pour MGS d'un lectorat majoritairement féminin (70%), habitué (50% a plus de 6 ans d'ancienneté), d'un niveau culturel assez élevé (10% d'enseignants; 15% d'ingénieurs et chercheurs; 8% d'étudiants), ne travaillant pas à Palaiseau pour 57% d'entre eux (20% précisent ne pas exercer de profession), participant à des activités associatives (52%) principalement culturelles ou sportives.

Très peu de questionnaires nous sont revenus issus des lecteurs des annexes. Seule la bibliothèque Tailhan nous donnera un aperçu fragmentaire (20 questionnaires) du lectorat d'un quartier.

Le taux de retours rapporté à la quantité distribuée n'est pas négligeable. Cependant, au regard du nombre de lecteurs actifs, 6100 sur l'ensemble du réseau, les résultats ne concernent que 2,5% des usagers. Ce pourcentage est apparu insuffisant pour venir en constant appui de la réflexion. Il n'en reste pas moins un outil d'appréciation sur quelques points particuliers⁴³.

II.1. Images et pratiques des bibliothèques

II.1.1. les usagers

On ne peut parler des bibliothèques de quartier sans réfléchir aussi le portrait dressé par les usagers plus nombreux de la médiathèque et qui pour une part furent ou sont encore d'anciens utilisateurs de la bibliothèque de leur quartier.

L'image que renvoie l'utilisateur de la médiathèque apparaît être une image de respiration. Après avoir connu une bibliothèque de 200 m² dans un préfabriqué la réalisation d'un bâtiment vaste avec une place comme parvis ne peut être qu'attrayant. Le libre-accès aéré aux documents démystifie une bibliothèque temple d'un savoir inaccessible.

L'aspect château-fort ou cathédrale ne semble pas être ressenti par les usagers alors que le parvis déjà mentionné associé à une haute façade de verre aurait pu le laisser penser.

⁴³ Voir en annexe questionnaire-type proposé.

Sur la priorité donnée aux recours aux bibliothécaires, au catalogue ou au choix direct en rayon nous connaissons mal les pratiques. A la question « **Qui ou quoi va guider le choix du lecteur** lorsque celui-ci n'a pas un idée précise ? » les résultats du questionnaire nous informent que plus d'un lecteur sur deux a recours à l'exposition de livres ou au burinage en rayons (tables réservées à cet effet; présentoirs dans les rayons). Le catalogue informatisé de la bibliothèque est sous employé puisqu'il ne recueille les suffrages que d'un usager sur dix alors que par ailleurs les 2/3 des sondés admettent l'avoir déjà utilisé. Il est vrai que lorsque l'on demande si ce catalogue sur écran est facile d'utilisation la réponse est moins tranchée: moins d'un lecteur sur deux répond par l'affirmative.

On pourrait penser par ailleurs que relativement au **libre-accès** l'hypothèse qui supposerait que « Les aménagements conviviaux des sections adultes et l'augmentation du nombre des places de travail améliorent les conditions de travail sur place et freinent ainsi les emprunts - un indice à l'appui de cette thèse [étant] la différence du nombre de prêts de livres par emprunteur adulte à la centrale (locaux permettent le travail sur place) et dans les annexes (locaux n'autorisant que l'emprunt immédiat). »⁴⁴ n'apparaît pas pertinent appliqué à Palaiseau. En effet, si un lecteur adulte emprunte en moyenne par an à la centrale 35 livres, 10 emprunts sont comptabilisés par même type de lecteur dans les annexes. Il est apparent que les annexes très exiguës n'autorisent pas de longs séjours et qu'une salle de travail même si elle est bruyante est offerte au public de MGS. Mais, on l'a vu, la pauvreté structurelle des fonds adultes dans les annexes empêchent des emprunts plus considérables et l'on assiste, chez les habitants du quartier de Lozère, à une migration du public adultes mieux équipé en moyen de transport individuel, plus habitué de par son niveau culturel à fréquenter de grandes structures comme une centrale.

En l'absence de compteurs de présence à la centrale et à fortiori dans les annexes on ne peut pas analyser la proportion d'entrants par rapport aux emprunteurs. La connaissance des pratiques locales laissent penser que dans

⁴⁴ Anne-Marie Bertrand, *Les bibliothèques municipales*. Editions du Cercle de la librairie (Collection Bibliothèques), Paris, 1994, p.132

les annexes si l'usager est consultant il est aussi emprunteur. Au moins deux raisons à cela: promiscuité des locaux qui n'invitent pas à la consultation prolongée (le lecteur préférera emprunter plus d'ouvrages et faire son choix de lecture chez lui); faible amplitude horaire (les annexes ne sont pas ouvertes plus de dix heures par semaine. Lorsque l'on vient à la bibliothèque on fait une démarche « utile »).

Qu'il soit « centralien » (usager de MGS) ou « localier » (usager d'une annexe) la bibliothèque est avant tout **un lieu d'emprunt et de consultation**. C'est apparemment une démarche constante à travers les années du Palaisien mais peut-être pas pour les mêmes raisons qui font noter à Anne-Marie Bertrand que « par un imprévisible retour de balancier, l'activité de consultation qui était majoritairement celle des bibliothèques de l'ancien temps, puis avait été détrônée par l'essor du prêt à domicile dans les bibliothèques de la nouvelle génération (...) revient en force »⁴⁵. Bien que les raisons avancées par la responsable du service des études et de la recherche à la BPI, développement de l'intérêt pour les fonds locaux, mise en place d'un point d'information rapide ne peuvent pas être retenues, A.-M. Bertrand met en lumière les difficultés que rencontrent quelquefois le réseau à rattraper l'histoire des pratiques.

De fait, si quelques ouvrages et périodiques sont identifiés physiquement par deux étagères réservées en libre-accès il n'est guère valorisé à MGS, inconnu dans les annexes et semble-t-il sans collaboration avec le Musée du Hurepoix pourtant tout proche. Il n'existe pas de point d'information bien que 17% des « centraliens » sondés estiment que ce service aurait un intérêt⁴⁶.

On peut tenter d'avancer une explication. A MGS on note un double attrait qui sédentarise la population: l'espace de travail est fréquenté. Il n'offre pas de frontière avec la salle de prêt et invite à un silence rigoureux mais reste quand même individualisé au fond de l'espace adulte, et bénéficiant d'une exposition sud-sud-ouest, en rez-de-chaussée, présente sans doute le meilleur rapport lumière/chaleur du bâtiment. Mais c'est sans doute l'espace consacré aux périodiques qui est le plus investi non tant par sa convivialité ou sa vastitude

⁴⁵ Anne-Marie Bertrand, « *Le développement des bibliothèques municipales* ». *Histoire des bibliothèques françaises. op. cit.*

⁴⁶ Voir question 4.5. du questionnaire

que par l'étendue du choix: 205 titres ont été acquis en 1995 ce qui place Palaiseau dans un profil moyen d'une ville de 50000 habitants⁴⁷. L'offre est là et elle répond visiblement à une demande.

Le retour de la consultation n'est pas d'actualité dans les bibliothèques de quartier. On en est toujours et dans le meilleur des cas à la phase « essor du prêt » qui subit elle-même certaines vicissitudes. Jusqu'en 1992, année d'expansion des prêts, ceux-ci n'avaient cessé de progresser. Depuis lors, la situation est très contrastée et si l'on doit noter une légère reprise sur les sept premiers mois de l'année 1996, on constate que Lozère exceptée qui préserve un lectorat adulte, Pileu et Tailhan ne doivent la progression de leurs prêts qu'aux jeunes lecteurs et compensent ainsi une baisse presque constante de leur secteur adulte.

Dans les annexes, à l'opposé de MGS ce n'est ni l'espace de travail réduit et peu aménagé, ni l'étendue des collections de périodiques (20 titres en moyenne seulement) qui justifieraient le comportement des usagers mais plutôt le rapport entretenu avec le bibliothécaire. L'utilisateur de l'annexe « consulte » le bibliothécaire-expert. On hasarderait une explication qui relève plus de la suggestion que de la constatation objective. Entretenu, davantage que le « centralien », dans une dépendance par rapport à l'écrit, totem du savoir, le « localier » a besoin d'un témoin professionnel qui en enregistrant ses recherches l'accompagne, valorise et favorise ses découvertes.

C'est bien aussi à **la découverte** qu'est attentif l'utilisateur du réseau lorsqu'il entre à la bibliothèque. « Centralien » ou « localier » le lecteur palaisien⁴⁸ considère la bibliothèque, juste après ce qui apparaît être son essence même à savoir la consultation et le prêt, comme un lieu de l'exploration. Explorer mais explorer quoi ? Le livre comme véhicule du savoir, expression artistique, objet ludique ? Est-ce même le livre qui est l'objet, l'objectif de découverte ? Nous n'avons pas de réponse mais la réflexion de R. E. Barker et Robert Escarpit qui présentaient il y a déjà vingt-cinq ans une approche panoptique de la bibliothèque est éclairante: « [il faut] que la bibliothèque - qui de lieu de

⁴⁷ Voir *Bibliothèques municipales; données 1994*. op.cit. p.149

⁴⁸ Voir question 2.7.

conservation est déjà devenue un lieu de diffusion - devienne en se démultipliant un lieu d'attraction. Elle ne peut le faire qu'en étant présente d'une manière ou d'une autre dans tous les lieux où les hommes se rencontrent et en donnant la parole à ses hommes. Pour cela elle ne doit ignorer aucun des langages que parlent les communautés humaines (...). le temps n'est plus où le livre peut rester seul dans la bibliothèque. Il doit y dialoguer avec tout ce qui , de la danse au théâtre, du journal à la télévision, exprime, les joies, les angoisses et les préoccupations de la vie quotidienne ... »⁴⁹. La bibliothèque comme palais de la découverte ...

II.1.2. Les acteurs municipaux

II.1.2.1. Médiathèque et bibliothèques de quartier: les rapports internes

Le sentiment du bibliothécaire de MGS à l'égard des annexes oscille entre résignation et compassion. Résignation sur ce qui est ressenti comme un désintérêt voire une désaffection de la part de la municipalité depuis la création de MGS par rapport aux annexes. Résignation sur la politique de quartier menée par la ville en tout cas jusqu'à la fin du mandat de la dernière municipalité. Compassion non pas tant à l'égard des collections que de la solitude et du prêche dans le désert du bibliothécaire d'annexe.

Les responsables d'annexes se félicitent de la construction d'un équipement central aux dimensions de la ville, nécessaire et attendu. Elles regrettent la détérioration de leur locaux, l'appauvrissement des collections, l'absence de signalétique extérieure, et pour Lozère la fuite d'une partie du public. Par contre, elles n'ont pas de discours construit sur l'évolution dans le réseau de la bibliothèque dont elles ont la charge. Certaines d'entre elles s'inquiètent du devenir de leur structure mais par allusion sans avoir défini ou participé à la définition d'objectifs. Elles prennent souvent pour argent comptant une politique de lecture publique municipale centrée sur MGS et qui, en discothèque,

⁴⁹ Ronald E. Baker et Roger Escarpit. La faim de lire. Unesco. Presses Universitaires de France. Paris, 1973. p.137

dispose encore de crédits d'investissement pour constituer la collection de disques compacts.

La discothécaire de MGS a été responsable de la bibliothèque de Lozère pendant plusieurs années. C'est elle qui a construit les collections en accentuant le fonds adulte sur l'ethnologie, l'archéologie et l'histoire. Elle constate que le budget d'acquisition de Lozère est le même que celui dont elle disposait en 1984. Elle relate aussi la valse des animateurs socio-culturels du centre Audiberti qui n'a pas oeuvré pour le développement de la bibliothèque. La gestion quotidienne de ces dysfonctionnements associé au fait que la responsable doit tout faire dans sa bibliothèque donne une image de martyr de la bibliothécaire de quartier.

En effet, l'intégralité du travail intellectuel et technique de bibliothéconomie, de l'acquisition à la mise en rayon, est à la charge de la responsable qui doit pour effectuer l'équipement et généralement aussi le catalogage se rendre à la centrale. Avec les réunions internes et leur participation au prêt à MGS deux samedis sur trois elles font de cinq à huit aller-retours par semaine entre l'annexe et la centrale.

Le budget d'acquisition (25000 F par bibliothèque) est géré en autonomie complète par les responsables. Cette autonomie perturbe quelquefois la politique générale du réseau. Ainsi, les bibliothécaires disposent d'un crédit chez le libraire de la ville. Certaines rechignent à attendre le retour de la commande effectuée en gros par la centrale au rythme plus lourd (entre l'engagement financier et la livraison plusieurs semaines peuvent s'écouler - signatures des élus, stocks interrompus...) et acquièrent directement des documents pour satisfaire une demande ponctuelle qui n'est pas toujours justifiée au regard de l'état de la collection.

On pourrait trouver chez certaines responsables d'annexe la crainte de perdre leur autonomie dans la coopération. En fait, il n'y pas un discours commun et unifié des responsables d'annexes. L'une trouve anormal d'effectuer certaines tâches qui ne relèvent pas de son statut, mais n'envisage pas de repenser l'autonomie budgétaire. Une autre prétextera de la charge de travail et du peu de moyens dont elle dispose si la centrale lui faisait des observations.

Relativement à l'organisation du travail, l'articulation centrale-annexes relève souvent d'un subtil dosage de concentration-déconcentration des tâches. Si la centralisation administrative s'impose dans la plupart des cas, le degré d'autonomie des établissements et de leur personnel en ce qui concerne les acquisitions, la gestion budgétaire, les opérations techniques est extrêmement variable d'un lieu à l'autre.

Les choix d'organisation sont cependant révélateurs des missions que l'on assigne à chaque type d'établissement et de la responsabilisation de son personnel. Il convient de se demander si en l'état actuel des structures des bibliothèques de quartier à Palaiseau celle-ci nécessitent un tel degré d'autonomie alors que à certains égards ces bibliothèques tiennent plus du relais-quartier que de l'annexe des années 1990.

II.1.2.2. La politique de la ville et le réseau des bibliothèques: enjeu national, enjeu local

Les communes, en investissant plus largement dans le secteur institutionnel de la culture, ont pris en compte la dimension économique et sociale de leurs interventions. C'est sans contestation qu'elles reconnaissent la bibliothèque comme l'équipement de base avec lesquelles les autres institutions présentes sur le territoire communal et au premier chef les écoles peuvent travailler. La bibliothèque est même quelquefois, et c'est le cas à Palaiseau, la première structure à fonctionner en réseau sur l'ensemble de l'espace urbain.

On constate que les politiques culturelles locales des villes en délicatesse économique et sociale s'orientent d'une part vers les populations que et qui perturbent la vie en société (familles en difficulté menacées par le chômage; adolescents en échec scolaire) et d'autre part en amont vers les plus jeunes, vers ceux qui demain peuvent construire la ville.

Le livre ou plus généralement l'écrit reste aujourd'hui le vecteur principal d'accès à l'autonomie individuelle et sociale et c'est pourquoi la lutte contre l'illettrisme s'affiche comme une priorité absolue. On peut rappeler le bruit

qu'avait fait le rapport intitulé *Des illettrés en France*⁵⁰ remis en 1984 au premier ministre et qui révélait qu'il fallait compter les illettrés par millions. De son côté le Ministère de la Défense a constaté que 20% des jeunes appelés du contingent sont « incapables de lire et de comprendre un texte de 70 mots ». Récemment encore, la commission Fauroux estimait que 15% des élèves sont rejetés du système scolaire sans bénéficier du « package de survie » indispensable⁵¹. Tout récemment, toujours à la demande du premier ministre, le président du GPLI (Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme) Pierre Lequiller, député UDF des Yvelines, a présenté le 16 février 1996 vingt-deux propositions pour mieux lutter contre ce problème qui toucherait 10 à 20% des adultes en France: parmi les mesures de contractualisation est envisagée une contractualisation avec les mairies (délégations communales à l'illettrisme), parmi les mesures de prévention la création d'un « carnet culturel » destiné à sensibiliser les parents, la formation des enseignants (une heure hebdomadaire de lecture et de conte), un carrefour enseignants/parents, un tutorat entre élèves, un dispositif de soutien aux parents en difficulté, la création de missions de documentalistes pour les enseignants du primaire, le développement des outils pédagogiques utilisés dans l'apprentissage des langues étrangères.

La charte pour la lecture de la jeunesse à Palaiseau, que nous examinerons lors de l'examen des partenariats, « vise à proposer un cadre pour la coopération de tous ceux qui, à Palaiseau, dans les bibliothèques et dans leurs actions respectives, cherchent à promouvoir le livre et la lecture ». Elle est le premier signe tangible d'une réflexion sur un partenariat dans la ville.

Nous l'avons vu en première partie, parler de la ville à Palaiseau c'est évoquer une situation financière préoccupante, un développement économique médiocre, une situation face à l'emploi qui n'est pas dramatique mais avec un taux de chômage qui ne cesse d'augmenter, enfin un secteur commercial à l'étroit et fortement concurrencé par les équipements lourds des proches

⁵⁰ *Des illettrés en France: rapport au premier ministre*. V. Espérandieu, A. Lion, J-P Bénichou. Paris, La Documentation française, 1984

⁵¹ *Le Monde*, 18-19 février 1996

communes. Ces facteurs divers ont engendré un climat de relative insécurité dans certains quartiers.

Ces constats établis, la ville a décidé de relancer une structure existante mais assouplie, le Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD). Cet organe s'inscrit parfaitement dans les mesures récentes initiées par le Gouvernement et inscrites dans le Pacte de relance pour la ville. Il nous a paru nécessaire d'en décrire les grandes lignes puisque les institutions nationales orientent leur réflexion sur le maintien et le développement des quartiers.

Trois objectifs principaux motivent l'activation de ce plan national présenté à Marseille le 18 janvier 1996 par le Premier ministre: « le retour de l'activité et de l'emploi dans les quartiers les plus défavorisés, le renforcement de la paix publique, l'amélioration des conditions de vie quotidienne dans les quartiers »⁵².

L'axe central du Pacte concerne la mixité urbaine et la diversité des fonctions dans les quartiers. La ville de Palaiseau n'est jusqu'à présent pas concernée par ces mesures incitatives. En effet, elles sont proposées à des sites prioritaires définis à partir de critères socio-économiques, tels que le taux de chômage, le pourcentage de jeunes et la proportion de populations étrangères auxquels Palaiseau ne répond pas.

Notons toutefois trois mesures nationales reprises pour partie dans le CCPD et dans le dispositif du Conseil Général « Ville en prévention »:

→ *le renforcement des effectifs de police.* Le commissaire de police de la circonscription dégage à partir de novembre 1996 deux fonctionnaires de police titulaires et deux appelés du contingent pour la mise en place d'un îlotage de quartier. Lozère et le Pileu sont concernés par cette expérience.

→ *les comités d'initiative et de consultation de quartier.* Le Maire a mis en place début 1996 5 comités participatifs de quartier. Lozère, le Pileu et Tailhan sont concernés mais jusqu'à présent rien dans ces trois quartiers n'a porté sur les problèmes liés à l'éducation et la culture hormis des problèmes non négligeables de vétusté de bâtiments.

⁵² *Le Pacte de relance pour la ville.* Délégation interministérielle à la ville. Editions d'ensembles, les cahiers n°6, juillet 1996.

→ *des postes d'animateurs dans les associations de quartier.* Dans le cadre du dispositif départemental 3 postes d'éducateurs ont été débloqués pour pourvoir à un ré-aménagement intégral de la Maison de Quartier Gustave Flaubert en 1998, dans la zone de la bibliothèque Tailhan, à l'intérieur de laquelle il devrait y avoir un espace jeux et un espace livres.

Le CCPD, ré-institué officiellement (le directeur du réseau des bibliothèques y était convié) est structuré en plusieurs groupes de travail, des groupes de proximité articulés autour des Maisons de Quartier et de quatre commissions. A côté de trois commissions santé, prévention, protection des personnes et des biens la commission citoyenneté doit intéresser les bibliothèques: échec et soutien scolaire en relation transversale avec le Conseil Municipal Jeunes qui doit prochainement se mettre en place.

Il nous semble que cet organisme partenarial axé dans sa commission citoyenneté sur les problèmes d'éducation et d'illétrisme en milieu scolaire peut être une chance pour les bibliothèques de quartier. Elles sont bien souvent le seul équipement municipal en quartier, et leurs collections et personnels très marquées jeunesse (deux responsables sur trois ont un CAFB jeunesse) peuvent être des acteurs du développement⁵³.

II.2. « Accueillir la demande - conduire à l'information » : objectif du réseau ?

Le directeur du réseau des bibliothèques nous précise que pour lui ce réseau « à vocation à être, demeurer ou devenir le lieu dans la ville où le visiteur (usager, bénéficiaire) trouvera des documents sur tous supports pour être informé, pour se former, se distraire, se cultiver. ». Dans le court terme, il lui apparaît urgent d'améliorer l'accueil ; de mieux exploiter la documentation disponible de manière à rendre effectif un service de « information sur la formation, les loisirs , la culture à Palaiseau » ; d'outiller le « visiteur » dans sa prospection par le truchement d'une « initiation à la recherche documentaire » ;

⁵³ Alors même que les critères ministériels n'en noteraient pas la pertinence. Voir en annexe "Estimation des besoins pour les fonctions de base d'une bibliothèque de lecture publique.

de provoquer des rencontres entre habitants de la commune en développant de « nouvelles activités de loisirs, de culture et de formation : ateliers de lecture, ateliers d'écriture, utilisation de l'outil informatique... ».

II.2.1. Accueillir la demande en bibliothèques de quartier

Accueillir donc et avant toute chose ! Dans une bibliothèque tout est-il accueil ?⁵⁴. Nous aurions tendance à penser que l'accueil est un état d'être à autrui. Et l'accueil en bibliothèque un état d'être à autrui incarné dans une politique d'aménagement du territoire qui prépare puis accompagne l'utilisateur tout du long de sa recherche d'information.

Qui, quoi, comment accueillir, initier à la recherche, conduire à l'information ? Publics, services, et compétences ne sont pas toujours les mêmes. Mais l'objectif lui l'est. Et pour le bibliothécaire c'est écouter la requête d'information pour, sollicitant par des outils appropriés les points d'accès à l'information, y répondre en tout ou partie.

II.2.1.1. Accueillir les hommes, présenter les services

En terme de réseau et de bibliothèque de quartier la question s'augmente des singularités locales. Alors que toute demande d'information est légitime et sous mille formes elle se dessine comment offrir à tout le monde une information sur mesure. Pour Bertrand Calenge⁵⁵ rester efficace dans ce domaine, lorsqu'il est appliqué à l'accueil, c'est pouvoir se dire en temps qu'usager : cette information que je recherche on me la propose parfois en divers endroits de la bibliothèque mais toujours avec le même langage (documentaire). Ceci simplifie ma recherche puisque le processus d'investigation est cohérent avec lui-même. Cohérent comme l'est d'ailleurs la signalisation simple et judicieuse. En effet, je sais à la

⁵⁴ Voir Bertrand Calenge, *Accueillir, orienter, informer. L'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. Editions du cercle de la librairie (collection bibliothèques), 1996, plus particulièrement le chapitre 2.

⁵⁵ *idem*

bibliothèque qui fait quoi, dans quel espace à cet instant même je me trouve et, où je dois me diriger si je veux me rendre ailleurs. En rendant tout lisible la bibliothèque m'oriente et me mets en confiance. Et puisque je sais quelles sont les fonctions de chaque bibliothécaire je sais que je ne perdrai pas mon temps : même si quelquefois je dois attendre un peu je sens bien que l'on s'entreprendra à m'écouter et me répondre dans les plus brefs délais.

Accueil général et accueil spécifique. Le public de la bibliothèque, on l'a vu peut être extrêmement diversifié. Le service de l'accueil peut ainsi être sollicité pour des renseignements de différente nature. Faut-il, dans le cadre que l'on connaît des bibliothèques de Palaiseau « signaler une distinction d'importance entre l'accueil d'ordre général (inscription, orientation vers un service...)et l'accueil bibliographique ou technique » ?⁵⁶. L'unicité et l'exiguïté de l'espace de chaque annexe tendrait à répondre par la négative. Or, on peut quelquefois « jouer » avec les lieux. Les annexes de Lozère et de Tailhan sont insérées dans une structure, gérée directement et intégralement par la ville dans le premier cas ; gérée sur le patrimoine immobilier par la ville et autrement administrée par l'Education nationale dans le second. Le centre Audiberti a trois entrées publiques séparées. Pourquoi ne pas présenter, dans chacun des deux autres espaces succinctement (sur une simple grille « treillis » ou sur une table avec un ou deux présentoirs) les services proposés par la bibliothèque en pointant (le risque étant de continuer à segmenter abusivement les publics) les types de services plus en rapport avec le public usager ? L'annexe du Pileu est plus isolée, il n'y a que les centres de loisirs qui jouxtent son bâtiment. Il conviendrait peut-être alors de diversifier les espaces d'information : centres de loisirs bien sur mais aussi dans les trois écoles et dans certains commerces de proximité (boulangerie, pharmacie, boucherie...).

⁵⁶ Voir sur cette question notamment, Pierre Franqueville, *Services publics. Accueil, image, animation. Bibliothèques dans la cité*. op.cit. p. 151 et s.

A public spécifique, accueil spécifique. A la question « quels chercheurs d'information ai-je dans ma bibliothèque ? » les bibliothèques de quartier répondent aujourd'hui, les enfants (et leurs familles), l'annexe de Lozère précisera des étudiants-chercheurs et quelques scientifiques, et ce que nous appellerons le « butineur-spéculateur »⁵⁷. Ce dernier est celui qui vient à la bibliothèque en ayant un projet, un livre en tête mais qu'il souhaite confirmer, en furetant dans les rayons ou éventuellement (mais c'est plus rare) dans le catalogue et/ou en sondant le bibliothécaire pour confirmer ou infirmer la pertinence de sa démarche. C'est peut-être ce type de public qui demande l'accueil le plus complet (à ne pas confondre avec le meilleur accueil qui est réservé... à tout le monde) : des rayonnages attractifs ; l'éloquence du bibliothécaire ; la pertinence des accès et renvois du catalogue.

L'accueil des enfants répond à des critères différents selon les classes d'âge⁵⁸. Nous en retiendrons deux : de l'âge de la crèche jusqu'à l'entrée en classes primaires ; les enfants plus grands jusqu'à 13 ans. Le tout-petit a besoin d'être accueilli dans un espace délimité. Il a besoin d'une surface pour ramper, de mobilier très bas, d'un sol confortable, d'adultes assis près de lui, de calme et de sécurité. Il requiert des aménagements spécifiques : local à poussettes ; dispositif pour changer les petits. Chaque bibliothèque de quartier a développé, mais sans les aménagements décrits ci-dessus, un espace sommaire pour les très jeunes (collections et publics obligeant), et encore cet espace est-il réduit à une dizaine de m² très rapidement insuffisant (bruit, risques d'empiètement sur l'espace adultes...) au-delà de 5 ou 6 enfants.

Dans la classe d'âge immédiatement supérieure (6-13 ans) tout est généralement passionnant dans une bibliothèque jeunesse moderne : les nouvelles collections de documentaires, les logiciels, les films, les bandes dessinées... A Palaiseau comme dans beaucoup de bibliothèques de quartier les nouveaux supports sont peu présents. Alors, l'accueil peut passer par la participation à la vie interne de la bibliothèque : les enfants participent

⁵⁷Pour reprendre les termes issus de la typologie des types de recherche dressée par Bertrand Calenge, *Accueillir, orienter, informer*. op. cit. p.42

⁵⁸ Voir sur cette question, Annie Pissard, *Le public des enfants à la bibliothèque*. Bibliothèques dans la cité. op. cit. p. 218 et s.

volontiers au rangement ; s'inscrivent eux-mêmes ou leurs camarades à la bibliothèque via le progiciel, aidés bien entendu de la bibliothécaire. Le bureau d'accueil ne doit pas évoquer celui du professeur ou du surveillant et le bibliothécaire est souvent un « grand » situé à la périphérie de la famille que l'on peut tutoyer, à qui l'on montre ses jouets et ses réalisations personnelles ou scolaires.

Accueil municipal et accueil en bibliothèque. La ville de Palaiseau ne possède pas d'annexes à l'hôtel de ville et la plupart de ses services déconcentrés sont localisés en centre-ville. Or, le bibliothécaire sera amené à répondre à une grande variété de questions concernant la vie locale. Rappelons qu'au Danemark chaque bibliothèque met à la disposition du public un centre d'informations municipales (la bibliothèque est ainsi amenée à jouer le rôle de mairie annexe : établissement de fiches d'état-civil, inscriptions sur les listes électorales, etc.). Sans aller jusqu' à déconcentrer voire délocaliser dans les annexes de Palaiseau ce type d'activités, un relais d'informations générales sur la ville augmenté du rappel des manifestations programmées dans le quartier participe de l'accueil et de la notion de réseau.

II.2.1.2. Quelles compétences pour accueillir ?

Appliqué au contexte palaisien, avec un seul agent dans chaque annexe, la personnalité du bibliothécaire est fondamentale. Le bibliothécaire est la bibliothèque pour la plus grande masse du public et spécialement pour le public jeune qui n'a pas d'autres éléments de comparaison. Le choix de la responsable est donc avant tout orienté public avec un bibliothécaire qui fait partie de la collection au sens où, unique référent il est « l'homme-livre ». Un critère de bonne adaptation à la vie du quartier est indispensable. Il faudra peut-être demander d'ailleurs que la personne vienne habiter le quartier ou non loin.

La responsable d'annexe dans ce contexte doit également être une personne calme, réservée et prudente. Calme, car elle participe au premier chef à l'ambiance générale de la pièce unique. Dans 50 m² les tensions,

mécontentements, contrariétés de tous ordres, se trahissent facilement aux yeux du visiteur qui se trouve au maximum à 5 mètres de soi. Réservee, car elle entend et écoute beaucoup, des choses publiques et d'autres privées... Prudente, car elle seule veille à la sécurité matérielle (voire intellectuelle et morale si l'on considère qu'elle est autonome dans ses acquisitions) des personnes. Elle veillera à conserver le numéro de téléphone du gardien, du SAMU, du commissariat de police, des objets trouvés. Elle s'assurera de disposer du registre des passages de la commission de sécurité ou de savoir comment se le procurer.

Enfin elle doit être, et c'est faussement surprenant, quelqu'un qui sait travailler en équipe. Plus on est autonome, plus on a besoin des autres et plus on doit être porté à ce que les autres aient besoin de vous. Si la bibliothécaire ne sait pas se faire connaître et apprécier, la bibliothèque ne sera pas connue et dépréciée. Elle sera mésestimée ou ignorée (ce qui est pire parfois) de tout le monde : de ses collègues en centrale ; des autres agents de la ville dans le cas d'une bibliothèque incluse dans un établissement plurivalent ; des partenaires qui agissent au plan de la ville ou du quartier.

II.2.2. Initier à la recherche - conduire à l'information en bibliothèque de quartier

II.2.2.1. A quoi initier et comment conduire ?

Alors que le visiteur, bonhomme, s'apprête à entamer sa recherche documentaire il se retrouve parfois confronté à un monde labyrinthique, codé, qu'il suppose être après une première perplexité archi-structuré (la bibliothèque cathédrale baroque du savoir) et dans une seconde, nébuleux et extra-atmosphérique. Il peine à respirer dans un univers où la « vedette » n'est plus une star du grand ou du petit écran ; où la « cote » ne lui apprendra rien du hit-parade littéraire ; où « champ » et « sous champ » n'appartiennent en rien aux étendues herbeuses qui lui offriraient pâture et repos ; où un « usuel » apparaît inopinément sous une forme substantivée alors qu'il le concevait adjectivé, apparenté à « fréquent », « habituel » ou encore « familier ».

« Former l'utilisateur est un vieux rêve des bibliothécaires : à partir du moment où la bibliothèque est déclarée lieu d'apprentissage de l'autonomie et de la démocratie, il paraît nécessaire que l'usager s'approprie librement et le lieu et le savoir, qu'en somme l'usager commence par maîtriser ce qu'il ne devrait maîtriser en fait qu'après le succès des objectifs de formation de la bibliothèque à son égard. »⁵⁹.

Si appropriation il doit y avoir autant qu'elle s'obtienne sans l'intermédiaire quelquefois ésothérique d'un catéchisme de « la Bonne Nouvelle » porté par le bibliothécaire.

Eu égard aux conditions difficiles des annexes à Palaiseau il convient de gérer au mieux l'espace et l'accepter comme une aide à la découverte de la documentation. Si les publics et les collections sont divers l'aménagement de l'espace ne peut pas proposer un cheminement unique⁶⁰. Et plus la surface est réduite, plus la précision du projet doit être grande. Une bonne signalisation doit créer à la fois des repères et des réflexes dans le comportement du lecteur.

Dans des espaces de 50 à 60 m² déjà surchargés d'information les formes et les couleurs sont plus importantes que les textes, et des codes (les plus concrets possibles) sont à inventer qui parlent clairement à tous.

A certains endroits stratégiques poly-sémantiques, débordant sur des territoires de la connaissance plus étendus, on peut concevoir des « coins invitation » : invitation à en savoir plus sur tel sujet soit en proposant la visite de rayons complémentaires, soit en indiquant une consultation du catalogue informatisé plus ambitieuse intégrant des opérateurs de recherche ; soit en offrant une documentation publicitaire proposant à l'intérieur ou en dehors de la bibliothèque des services complémentaires.

Dans cette mise en espace des informations le plus important reste le classement même des collections. Brigitte Richter s'interroge sur la nécessité des classifications décimales tant pour le lecteur qui cherche un document précis (la classification décimale est alors un simple numéro dans un plan

⁵⁹ Bertrand Calenge. *Accueillir, orienter, informer*. op.cit. p.131

⁶⁰ Voir sur cette question, Brigitte Richter, *Espaces de la lecture. Nouvelles stratégies de communication*. Bulletin des bibliothèques de France. Paris, t.33,n°6, 1988

précis) que pour le « butineur » (cette classification apparaît comme une alchimie pour convertir plus rebutante qu'invitante). Elle propose une approche plus syncrétique, par centres d'intérêt : « La règle de ce classement est de placer le livre là où le lecteur s'attend à le trouver »⁶¹. A une approche traditionnelle statique et centrée sur la formation, via des schèmes empruntés à l'école, représentée par la classification décimale, répondrait une approche mobile (voire éphémère ?) des savoirs et des collections qui n'auraient ni noyaux durs ni branches adventices mais qui généreraient des réticulations singulières voire inédites.

Non attachée essentiellement à la formation mais prise « comme un lieu où l'intelligence pratique, la mémoire collective non écrite, les acquis sensibles et les témoignages sur les choses vécues ont une place d'égale importance avec les ouvrages de synthèse (...) le classement par centre d'intérêt facilite la mise en espace de toutes sortes d'informations qui ont à la fois un rapport avec l'écrit et un rapport avec la vie extérieure à la bibliothèque »⁶².

A cet égard au moins il n'y aurait pas d'impertinence à réfléchir sur une mise en espace approachante dans les bibliothèques de quartier. En effet, les pratiques et les attentes des usagers ont évolué⁶³ : de plus en plus souvent, on ne vient plus à la bibliothèque pour chercher un document, voire une documentation mais pour chercher un chiffre, un nom une adresse, un plan, un horaire...

Dans le cadre de la politique de la ville nouvellement relancée les bibliothèques se doivent d'être en prise directe sur les réalités extérieures et intégrer aussi les informations à caractère social et pratique qui complètent les documents, en prolongeant la lecture, les font pleinement exister. Dans les quartiers aujourd'hui ce type d'information est peu véhiculé ou pour le moins ne retient pas l'attention de l'utilisateur.

II.2.2.2. Quel rôle pour le bibliothécaire ?

Dans une logique de collections présentées par centres d'intérêt la promotion des livres et de leurs contenus, les sujets intéressants, les auteurs nouveaux

⁶¹ Brigitte Richter, *idem*

⁶² Brigitte Richter, *idem*

⁶³ Voir notamment, Anne-Marie Bertrand, *Les bibliothèques municipales*. Chapitre 8. *op.cit.*

ou difficiles doivent sans cesse occuper l'espace. Le pari d'une telle présentation peut sembler lourd à tenir pour de petites bibliothèques aux espaces si réduits et dont les collections documentaires on l'a vu sont pauvres. Inutile dès lors de penser les collections dans une logique pure et dure de centre d'intérêt comme à la médiathèque du Mans par exemple. Le bibliothécaire devra alors faire preuve d'imagination. Peut-être pourra-t-il valoriser les premières années les fonds documentaires qui sont les plus riches et parallèlement développer des acquisitions dans un ou deux autres domaines. Aidé pour le complément de ces collections par des apports de la centrale (prêts longue durée) le bibliothécaire présenterait des fonds thématiques décents.

De manière plus générale, la fréquentation de publics hétérogènes aux compétences inégales en matière de recherche documentaire conduisent le bibliothécaire à rester toujours directement et physiquement présent. Et ceci même en dehors des heures d'ouverture. Les bibliothèques de Palaiseau n'offrent pas des horaires d'ouverture importants. C'est pourquoi, et ce n'est pas le cas aujourd'hui, il pourrait être bienvenu d'offrir aux usagers habituels et aux primo utilisateurs un service télématique (téléphone, télécopie...) leur permettant de poser leurs questions de recherche au bibliothécaire à charge pour celui-ci de répondre de manière personnalisée soit par la même voie soit en attendant le passage du visiteur. Lors de la venue de l'utilisateur le bibliothécaire pourra utilement en profiter pour montrer comment lui a fait pour accéder au document. Ceci permettra à l'utilisateur soit de formuler sa demande de manière plus adéquate lors d'un prochain appel soit de rechercher par lui-même l'information. Pourquoi ne pas envisager également lors d'une opération de « ratissage », de prospection en porte-à-porte, d'initier à la recherche. En empruntant au service informatique municipal un ordinateur portable le bibliothécaire pourra faire découvrir un certain nombre de services (effectuer des inscriptions - voir l'opération menée en ce sens par la ville de Dunkerque il y a quelques années) et amener les habitants à fréquenter la bibliothèque.

Il s'agit alors pour le bibliothécaire de savoir connaître, repérer, et fidéliser des publics différents ; de leur fournir une aide méthodologique pour l'appropriation des outils de recherche ; d'avoir une connaissance réelle des partenaires locaux (particulièrement ceux du champ de l'insertion sociale et économique, les promoteurs des dispositifs de prévention - il est évident que c'est lui qui participera aux groupe de proximité mis en place dans le cadre du CCPD).

On observe, dans les priorités affichés par certains élus une demande abondante de médiation c'est-à-dire une action en vue d'intervenir entre plusieurs partis. Le bibliothécaire de quartier à Palaiseau devrait il alors se transformer en videur, en médiateur, en éducateur,... ? Peut-être tout simplement (ce qui ne veut pas dire que la tâche soit simple) en visiteur. A l'instar du visiteur-usager le bibliothécaire pourrait être un visiteur-informateur appuyé dans cette démarche par un certain nombre de partenaires.

II.2.3. Trouver des partenaires

II.2.3.1. Définir le partenariat

Il nous semble pertinent de reprendre à notre compte la distinction établie par Christian Massault (médiathèque de Givors)⁶⁴. Pour lui, si le terme réseau peut s'entendre dans un sens qui exclut l'élément humain (hormis l'opérateur), le partenariat ne peut s'accepter en dehors de la dimension humaine : « C'est l'énoncé des objectifs qui peut définir la mise en réseau comme une finalité. A l'inverse une mise en réseau peut faire l'économie du partenariat si elle est issue d'une volonté forte et dotée des moyens nécessaires. »⁶⁵.

C'est suivant cet énoncé d'objectifs suffisamment pertinents pour une communauté d'acteurs que le réseau se fondera et de développera : « Un réseau, c'est avant tout un tissu de relations entre des éléments représentant une homogénéité suffisante pour être inclus dans un même ensemble ; si ces relations de similitude, de complémentarité, de communauté de missions ne

⁶⁴ Christian Massault . *Séminaire pré-congrès de Givors. Synthèse*. Bulletin d'information de l'association des bibliothécaires français. 1995, n°168.

⁶⁵ *Idem*, p.6

sont pas évidentes pour les éléments d'un ensemble, ils ne se constitueront jamais en réseaux »⁶⁶.

Un exemple concret à partir d'une question. Peut-il y avoir des convergences ponctuelles entre le secteur économique, constitué par les entreprises industrielles et commerciales, et le monde artistique et culturel, non pas dans le cadre strict d'une relation entre entrepreneur privé et artiste mais dans le cadre d'une stratégie de développement de la société locale impliquant la prise en compte de l'ensemble des éléments constitutifs du développement local ? Quelle valeur ajoutée pour les uns comme pour les autres peut apporter ce type de partenariat ? Les entreprises industrielles ne constituent pas un secteur homogène. En terme de développement local les grandes entreprises pèsent moins que les PMI-PME qui sont actuellement les seules à créer des emplois ; Et le paradoxe est que les actions exemplaires et largement médiatisées de mécénat ne sont pas le fait de ces partenaires potentiels du développement local que sont les PMI et PME. Ceci montre bien que la participation du secteur privé à des stratégies de développement économiques d'un territoire implique que la situation particulière de ce secteur soit a priori prise en compte. Pour Pierre Bongiovanni (centre d'action culturelle de Montbéliard) « c'est par un réseau d'interactions entre ces PME et PMI d'une part, les collectivités territoriales d'autre part, et les partenaires culturels enfin, que des collaborations ponctuelles et dynamiques peuvent s'établir. Le discours sur le mécénat doit céder la place à une pratique du développement local concerté. »⁶⁷. Or donc, si les bibliothèques ne doivent pas renoncer à travailler avec le secteur privé il leur faut trouver des services appropriés qui intègrent des besoins généralement très ciblés.

Sur Palaiseau aucune entreprise ne dépasse les 25 salariés. Elles agissent pour les plus importantes dans des secteurs très diversifiés (conditionnement ,équipement informatique, équipement pour aéronefs, prêt-à-porter, produits médicaux, appareils sanitaires, composants électroniques, matériel

⁶⁶ François Larbre et Emmanuel Douset, « Réseaulument ». Bulletin de l'ABF, 1990,n° 147 cité par Bertrand Calenge dans, « Réseaux à facettes ». Bulletin des bibliothèques de France. Paris, 1992, t.37,n°5

⁶⁷ Pierre Bongiovanni, « Développement culturel et stratégies locales de développement ». 4^e conférence internationale sur l'Economie de la culture, Avignon 12-14 mai 1986. Actes publiés dans « Economie et culture », Paris, La Documentation française, 1988, vol.2

électrique...). Aucune relation avec les bibliothèques de la ville n'est entretenue et à notre connaissance, aucune structure locale ou centrale d'accès à l'information professionnelle n'existe sur les différents sites industriels de la commune.

A côté de l'entreprise commerciale les protagonistes du développement local à Palaiseau sont nombreux. Les « créateurs » (artistes et chercheurs en tant qu'individu) ; les entreprises artistiques et culturelles (les compagnies théâtrales par exemple) ; les organismes à vocation documentaire (les CDI, les BCD) ; les organismes publics ou parapublics (autres collectivités locales - Conseil Général notamment -, ANPE, écoles, MJC, musée) ; la librairie ; les associations ; l'Etat enfin ubiquiste et protéiforme incarné par la Direction régionale des affaires culturelles.

Dans le travail avec les partenaires, différents degrés d'implication peuvent être distingués. Ils concernent les personnes, les groupes et les organisations avec lesquels le bibliothécaire...

FORMULATION	MOT-CLE
1. ENTRE EN RELATIONS ponctuelles avec des interlocuteurs qui peuvent devenir des partenaires	Contact
2. ENTRETIENT DES ECHANGES plus ou moins permanents dans le temps, notamment à travers des lieux, instances de rencontres	Liaison
3. COMMUNIQUE DES INFORMATIONS. Entretient une réciprocity d'informations	Information
4. PARTAGE DES CONNAISSANCES par des réalisations : de formations, d'études, de recherches, d'évaluation et en utilisant les connaissances particulières de chacun	Réflexion
5. RASSEMBLE DES MOYENS, activités, ressources et compétences dans le cadre d'un partenariat plus ou moins formalisé et structuré : ex. : manifestations communes	Collaboration
6. S'ASSOCIE A LA REALISATION d'une activité ou d'un projet commun, poursuit un objectif commun en utilisant les spécificités de	Concertation

chacun (travail en équipe).	
7. RECHERCHE LES COMPLEMENTARITES d'action, vise la cohérence d'ensemble et l'unité d'action. Elaboration de stratégies partenariales en fonction des contextes. Prise en compte des spécificités	Coordination
8. S'ALLIE POUR DEFENDRE une cause ou des intérêts communs	Alliance
9. POURSUIT LE RAPPROCHEMENT des points de vue et cherche à réduire les antagonismes à travers la confrontation	Négociation
10. FORMALISE LES RAPPORTS relatifs à :	Contractualisation
■ la mise en commun de moyens, ressources, activités	
■ la réalisation de projets communs	

Ce tableau, aide à la réalisation d'une carte partenariale, permet de mesurer la diversité des engagements à la disposition des acteurs. Lors de chacune de ces étapes (hors celle du conventionnement qui revient à l'autorité exécutive, en l'occurrence la municipalité par l'intermédiaire de la direction générale des bibliothèques) le bibliothécaire de l'annexe peut intervenir.

II.2.3.2. Quelles associations à Palaiseau ?

Posons une question préliminaire. Les différents protagonistes que nous allons évoquer sont-ils des agents ou des partenaires du développement ? L'agent est celui qui, à l'intérieur d'un système exerce des fonctions dont l'objet est celui du système lui-même (ex : les bibliothécaires de MGS). Le partenaire, en revanche, se situe dans une relation de type contractuel (même si il n'y a pas à chaque fois un contrat écrit au bout de la relation), relation caractérisée par la reconnaissance et la légitimité des différents systèmes, et surtout par la recherche de convergences entre ces systèmes. L'agent existe dans la dynamique d'un système ; le partenaire n'existe que dans l'interaction de ces systèmes...

On peut avancer que les bibliothèques de quartier ont à des degrés divers participé aux 6 premières étapes (on se contera d'identifier les partenaires). Il n'est pas donné ici une situation « idéale » dans laquelle s'inséreraient les différents protagonistes en un jeu d'emboîtement parfait et désiré, mais la réalité des rapports entretenus aujourd'hui entre les bibliothèques de quartier et les participants d'autres systèmes.

Contact. Il est multiple : libraire, responsable d'association, animateur de maison de quartier, gardien d'immeuble, instituteur, animateur de centre de loisir, les commerçants du quartier, services municipaux...

Liaisons. C'est la phase n°2 du contact. C'est aujourd'hui principalement le libraire et les instituteurs

Information. Libraire et instituteurs toujours, auxquels on peut rajouter les équipementiers en mobiliers de bibliothèques

Réflexion. Libraires, animateurs ponctuels (compagnies de théâtre, conteurs...), écoles via les responsables de BCD et CDI

Collaboration. Animateurs ponctuels (idem), ludothèque associative

Concertation. Crèches, écoles

Les actions en direction des crèches et des écoles même si leurs formulations sont récentes ou non entièrement abouties restent néanmoins les domaines où le réseau des bibliothèques est le plus engagé.

Vis-à-vis des crèches un travail se met en place depuis septembre 1996. Un agent des bibliothèques à mi-temps⁶⁸ basé en centrale travaille notamment avec les bibliothécaires de quartier, les animateurs de crèches (Lozère, Tailhan), haltes-garderies (Pileu), PMI, et le foyer des jeunes mères localisé à Lozère. L'accueil se fait en bibliothèque ou hors site. Des séances de formation élaborées par les bibliothécaires sont prévues au profit des assistantes maternelles et du personnel de ces structures collectives.

Pour l'heure ces actions petite enfance n'en sont qu'aux prémises. Des actions similaires sont exploitées dans le reste du département. A Athis-Mons

⁶⁸ Employé par la ville à 50% cet agent oeuvre sur son second mi-temps au profit de l'association ACCES (association contre les exlusions et les ségrégations). On notera que cette association intervient dans le cadre des 60 heures de formation professionnelle obligatoires pour les assistantes maternelles.

(30000 habitants) par exemple, à un réseau d'accueil déjà extrêmement serré, la municipalité a ajouté en 1991 la création d'un poste de coordinatrice de petite enfance et engagé un contrat petite enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales (la ville a obtenu le label Petite-enfance décerné par le ministère des Affaires sociales en 1992). A Grigny (25000 habitants) dès 1984 des bibliothécaires avaient engagé une action sur l'ensemble des quartiers de cette commune morcelée séparés par l'autoroute. Une des préoccupations étaient de permettre à de très jeunes enfants issus de couples confrontés à des problèmes matériels aigus d'avoir accès à la culture par le livre.

Ces exemples de pratiques (parmi bien d'autres !) en Essonne dans des villes de taille sensiblement équivalentes et confrontées à des demandes sociales intenses (surtout Grigny) sont relayés par un organe de liaison départemental (points 2 et 3 du tableau d'aide: liaison et information) dont les compétences dépassent le domaine de la petite enfance. L'Agence culturelle et technique de l'Essonne 91 (ACTE 91), émanation de l'ancienne association pour le développement de la lecture publique en Essonne dépendante de la BCP, relève du Conseil Général et a pour mission de promouvoir des actions, réalisations, formations dans le domaine de la lecture, du patrimoine, et des beaux-arts dans tout le département. Elle édite trimestriellement une revue de réflexion et d'information à destination des structures de lecture publique: "Libre Accès".

Il n'existe pas à notre connaissance de relations construites par objectifs entre les bibliothèques de quartier et l'ACTE 91.

Le partenariat avec les écoles a trouvé une manifestation récemment dans la signature de la charte lecture pour la jeunesse⁶⁹. Le travail mené depuis de longues années avec les écoles de la ville passe à une nouvelle étape. L'initiative a été prise par l'inspection académique. Objectif: rassembler les "offreurs-livres" sur Palaiseau pour coopérer en matière de lecture sur un public de 0 à 15 ans.

Les actions à développer en direction des enfants s'orientent essentiellement pour les bibliothécaires du réseau vers la fonction d'accueil. Au public adulte -

⁶⁹ Cf. annexe pour le texte complet.

personnel des structures de petite enfance, responsables de BCD, documentalistes en collèges, enseignants et parents - se sont des actions de valorisation (littérature professionnelle et littérature adaptée aux enfants; mise en perspective des travaux réalisés en classe), de participation (comités de lecture du réseau) et de conseil-formation (gestion d'une petite bibliothèque) qui sont demandés aux bibliothécaires.

On remarquera en lisant la charte les précautions qui ont été prises pour éviter de faire trop dépendre de l'investissement des bibliothécaires du réseau la mise en place, la gestion, voire l'évaluation des bibliothèques en écoles et collèges. En matière d'accueil de classes on parle de "venue exceptionnelle [dans les établissements scolaires] des bibliothécaires dans le cadre d'un projet concerté". Dans le domaine conseil-formation "les bibliothécaires pourront (...) se rendre exceptionnellement dans les bibliothèques scolaires s'il apparaît que sur un projet précis le service rendu peut l'être mieux dans ce cadre".

Le mérite de cette charte est double. Il a permis d'une part de faire se rencontrer pour la première fois des personnes qui travaillent dans des registres différents mais complémentaires sur un même public. Les bibliothécaires jeunesse et les bibliothécaires des quartiers ne connaissaient pas les responsables de BCD et CDI. Il offre d'autre part pour l'avenir une ressource pour rappeler à la tutelle certains engagements. Cette opportunité est donnée dans le texte même qui précise qu'une évaluation des actions doit être menée. Toutefois cette deuxième vertu doit être nuancée. En effet, la faiblesse majeure du texte relève de ce qui est attaché à sa définition. La charte est une déclaration d'intention et plus les dispositions sont floues moins les partenaires risquent de s'engager. Il aurait été intéressant de profiter de cette occasion pour établir un document relatif à la création et au fonctionnement des BCD et CDI qui aurait notamment précisé à partir de quel moment et sur quels critères (ressources financières, responsabilités du conseil des Maîtres, validation des formations pour les bénévoles et enseignants, degré d'autonomie des partenaires, attribution d'un local, de mobilier spécifique...) on est en présence ou pas d'une bibliothèque en milieu scolaire.

Aucun accent particulier, enfin, n'est porté sur les quartiers qui interviennent au même titre que MGS pour accompagner les enfants dans une lecture autonome.

Les relations les plus suivies, à défaut de réel partenariat, restent en dehors des crèches et des écoles, celles élaborées avec la ludothèque. Depuis trois ans en effet, cette dernière intervient une fois dans l'année pour animer chacune des trois annexes. Mais de l'aveu même de la responsable ces interventions semblent plus tenir à des creux dans les plannings offrant une opportunité d'action qu'à l'élaboration d'une stratégie définie. La présidente de l'ALF (association des ludothèques françaises) expliquait pourtant récemment⁷⁰ le rôle social des ludothèques dans les collectivités et signalait une vidéo réalisée à l'attention des pouvoirs publics "Cité en jeu" présentant les ludothèques installées dans les quartiers difficiles comme le Franc-Moisin en Seine-Saint-Denis.

Le tissu associatif de la ville est assez riche. 23 associations dites culturelles sont référencées par le guide que la ville met à la disposition de tous les habitants qui consigne également 8 associations dans le secteur économie-emploi ; 6 dans celui enseignement-formation ; une quinzaine en matière de sport ; 9 relatives aux loisirs ; 25 pour les questions sociales ; environnement, anciens combattants...

Les relations entretenues par les bibliothèques de quartier sont sans doute très au-dessous de ce qui pourrait en être attendu mais encore une fois on voit mal comment celles-ci pourraient faire face compte tenu des efforts à accomplir.

Cela étant, des expériences extérieures peuvent être source d'utiles inspirations. Rappelons pour conclure le travail qui est fait à Mulhouse. Danielle Taesch (conservateur général de la bibliothèque) présente la structure maillée du réseau des bibliothèques où chaque bibliothèque de quartier affirme sa prépondérance et son rôle dans les activités socio-culturelles : « bibliothèques de terrain, elles sont devenues la clef de voûte de toute la politique de quartier

⁷⁰ "La ludothèque française fait concurrence à la rue", dans La Gazette des communes, des départements et des régions du 14 octobre 1996

(...) L'organisation de l'ensemble repose sur des services communs (...) un service qui traite, inventorie, catalogue et indexe tous les documents entrés, quels que soient leur support d'origine et leur destination (...) La politique de quartier, une des priorités de la ville, a été l'occasion de la création d'un axe social (...) La bibliothèque avait toujours travaillé en collaboration avec d'autres services et/ou institutions. Le partenariat actuel s'est considérablement développé puisqu'il permet de gérer conjointement des espaces et des personnels (...) La bibliothèque *Wolf*, dernière née dans les quartiers, entre dans la même orientation, le personnel étant à moitié municipal, à moitié associatif, la responsabilité restant à la ville, l'association finançant des acquisitions mais aussi des animations ».

Conclusion

Hugues van Besien et Marie-Christine Irigoyen posaient assez clairement non pas des alternatives mais des choix face aux problèmes de développement des bibliothèques de quartier lorsque celles-ci doivent assumer la création d'un nouvel équipement fort, structurant, qui mobilise les énergies, les financements et les sollicitations⁷¹.

Alors qu'à Beauvais on tentait "l'unification accrue du service en faisant jouer l'effet d'entraînement créé par le nouvel équipement (...) à Creil on s'achemin[ait] plutôt vers la mise en place, en amont de l'offre de services de lecture publique, de médiations nouvelles autour de la formation et de l'encadrement de publics spécifiques."

Beauvais est censé rendre, en quartiers, un service complet comparable à celui qui est rendu en centrale. Au-delà des difficultés d'intégration architecturale dans des ensembles non ouverts au grand public (crèches, cantines...) on constate que la Médiathèque a capturé des publics de quartier. Ce constat établi il n'en a pas été tiré argument pour revoir à la baisse équipements, personnels et collections des annexes de quartier... au contraire. L'objectif déclaré a été de "maintenir et améliorer un service de base multimédia pour le grand public, en changeant les termes de la concurrence entre les équipements", à savoir: multiplication des documents musicaux et audiovisuels; tarifs bas; horaires d'ouverture étendus; signalisation urbaine perfectionnée; matériel de communication modifié; budget d'acquisition augmenté.

Après enquête menée, dix-huit mois plus tard, on constate un maintien du public adultes en annexes. Cependant les fonds livres de la centrale ont fait dériver une partie du public vers la médiathèque et l'on note 30 à 45% de poly-fréquentation (centrale + une annexe). Notons enfin qu'une des quatre annexes achète et traite les vidéogrammes pour l'ensemble du réseau.

⁷¹ Hugues van Besien et Marie-christine Irigoyen, *Quel avenir pour les réseaux urbains ?* Bulletin de l'ABF, n° 167, 2e trimestre 1995, pp.28-31.

A Creil, objectif inverse. L'ouverture de la médiathèque a amené à redéfinir les objectifs des annexes en direction principalement d'un public jeunesse: éduquer le jeune usager; améliorer son rapport au livre; faire participer l'adulte accompagnant. Des outils sont mis en place: "ateliers d'écriture, mise à disposition du fonds pour une centrale de prêt à l'attention des BCD, accueil des classes des écoles du quartier, mise en place du soutien scolaire...". Ces objectifs ont généré l'abandon du libre-accès au profit d'un partenariat avec les structures éducatives, sportives et de loisirs sur la ville. Le prêt ne serait qu'une activité parmi d'autres, inclus dans le cadre global d'un travail de groupe. Une annexe, le plateau Rouher, située en zone franche et qui reçoit une population "difficile" a un rôle d'animation.

Un an et demi a passé et la directrice du réseau dresse, pour nous, un premier bilan plutôt positif. L'annexe fermée au public, transformée en centrale de prêt pour BCD a trouvé ses marques. Il serait même question de construire un fonds avec le Conseil Général et l'Education nationale par voie associative. L'annexe du Rouher, érigée en mairie annexe dans un nouveau bâtiment de 400 m², fonctionne activement en partenariat avec le centre socio-culturel, Jeunesse et sport, les animateurs de la Zone d'éducation prioritaire, et les services municipaux. L'ambition de la direction est que les usagers de la médiathèque "montent" sur Rouher pour participer aux activités. Le pari n'est pas encore gagné... La troisième et dernière annexe, élevée également au rang de mairie annexe, est ouverte au public dans un rôle traditionnel de bibliothèque de quartier mono support.

Les bibliothèques de quartier de la ville de Palaiseau auraient pu vivre depuis quatre ans un cheminement semblable: une médiathèque se construit, les objectifs et outils des structures locales sont revisités

Il n'apparaît pas, dans les faits, que l'on se soit posé la question alors même qu'un projet de structure nouvelle sur Tailhan revient périodiquement dans le discours municipal sans que "soeur Anne" n'ait jamais rien vu venir...

La volonté politique semble très vaporeuse sur une politique de quartier qu'elle entend par ailleurs réactiver. A la décharge de la nouvelle municipalité on peut

considérer qu'après un an de pouvoir elle commence à mesurer seulement maintenant la valeur de ses souhaits et possibilités.

On ne peut que constater dans les bibliothèques de quartier des migrations de public vers la centrale (Lozère), un effritement généralisé des prêts, des disparités entre public - encore - utilisateur et collections proposées (surtout à Tailhan), des locaux exigus et inadaptés, un personnel en électron libre (alors que les ambitions faibles de politique de terrains ne le justifient pas aujourd'hui), une signalétique extérieure de fortune et dissuasive, très peu d'actions développées hors les murs de la bibliothèque, une relative indifférence ou inconnaissance à l'égard des autres acteurs de la vie de la cité.

Des actions positives en direction d'un public de jeunes lecteurs existent néanmoins. La charte de lecture, les projets en petite enfance, la participation des bibliothécaires de quartier à des comités de lecture intercommunaux. La présence et la participation des responsables d'annexes aux activités de la centrale contribuent à pallier leur isolement et favorisent - au moins en interne - le sentiment d'appartenance à un réseau.

Il reste aujourd'hui le plus important: faire des choix. On ne s'attachera pas à en détailler les diverses implications dans le cadre d'une conclusion mais nous pouvons toutefois en présenter trois.

1. Localisation identique: bibliothèque de quartier, bibliothèque-relais. C' est la solution de la continuité dans les lieux. Solution de facilité et sans doute d'inefficacité. On vient d'en faire rapidement le constat, les pertes sont importantes. A Tailhan, la bibliothèque risque de se faire rattraper par l'école sans en avoir ni les moyens ni la vocation. Au Pileu, la bibliothèque isolée physiquement risque de perdre le bénéfice d'un quartier situé en limites d'autres communes et qui gagnerait à renforcer des liens intercommunaux.

2. Localisation en maisons de quartier, collections généralistes: bibliothèques de quartier, bibliothèque en résidence. Chaque quartier d'implantation actuelle des bibliothèques accueille une maison de quartier. A l'origine destinée à un public de jeunes et de jeunes en difficulté, la municipalité souhaite en faire des

lieux de rencontre tous publics à l'image de "maisons pour tous". Une bibliothèque en équipement intégré est toujours délicat à concevoir⁷² le problème le plus délicat étant à Palaiseau la mixité de publics à qui jusqu' à présent la ville n'a jamais proposé d'équipement de proximité où toutes les composantes locales avaient vocation à se retrouver (en dehors des bibliothèques justement mais qui sont insuffisamment fréquentées).

3. *Bibliothèques spécialisées, collections orientées.* A l'image de la ville de Creil, Palaiseau peut-elle orienter, avec des collections spécialisées, l'image de ses bibliothèques de quartier. Beaucoup de choses encore une fois restent possible. Il reste la volonté. Nous admettrons seulement qu'une réflexion sur des bibliothèques thématiques, à l'instar du souhait exprimé du directeur des actuelles maisons de quartier d'affecter à chacune d'entre elle image-thème (photo-vidéo au centre Audiberti - bibliothèque Lozère; musique au centre Flaubert - bibliothèque Tailhan; théâtre au centre Gérard Philipe - bibliothèque Pileu), n'est pas impertinent.

Et cinq ans déjà sont passés...

⁷² Voir, Bertrand Calenge, "*Equipements de proximité*". *Bibliothèques dans la cité*, sous la dir. de Gérald Grunberg, op.cit. pp. 270-286

BIBLIOGRAPHIE

La littérature relative au sujet est abondante. Nous nous bornerons à indiquer la documentation qui nous a effectivement servi pour la rédaction de ce travail.

Andissac Marie-Noëlle, *Quels réseaux de lecture pour quels territoires? Le cas particulier des villes nouvelles de la périphérie parisienne*. Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, mémoire DCB, 1995.

Baker Ronald E., Escarpit Roger, *La faim de lire*. Paris: Unesco, Presses universitaires de France, 1973.

Bertrand Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales: acteurs et enjeux*. Paris: Ed. du Cercle de la Librairie, 1994.

Bertrand Anne-Marie, *Bibliothécaires face au public*. Paris: Bibliothèque publique d'information, 1995.

Bertrand Anne-Marie, *Le développement des bibliothèques municipales*. Histoire des bibliothèques françaises, tome 4: les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990, sous la dir. de Martine Poulain. Paris: Promodis-Ed. du Cercle de la Librairie, 1992.

Besien Hugues (van), Irigoyen Marie-Christine, *Quel avenir pour les réseaux urbains ?* Bulletin de l'ABF, n°167, 2e trimestre 1995.

Bongiovanni Pierre, *Développement culturel et stratégies locales de développement*. 4e conférence internationale sur l'économie de la culture (Avignon 12-14 mai 1986) . Actes publiés dans « Economie et culture ». Paris: La Documentation française, 1988.

Bibliothèques municipales. Données 1994. Ministère de la culture. Direction du livre et de la lecture, 1996.

Bibliothèques dans la cité, sous la dir. de Gérald Grunberg. Paris: Ed. du Moniteur, 1996.

La bibliothèque dans la cité (actes du colloque de Poitiers, 4-7 décembre 1992). Paris: Bibliothèque publique d'information, 1993.

Calenge Bertrand, *Accueillir, orienter, informer. L'organisation des services aux publics dans les bibliothèques.* Paris: Ed. du Cercle de la Librairie, 1996.

Calenge Bertrand, *Réseaux à facettes.* BBF, t.37, n°5, 1992.

Espérandieu V., Lion A., Bénichou J.P., *Des illétrés en France: rapport au premier ministre.* Paris: La Documentation française, 1984.

L'évaluation au service des politiques culturelles locales. Ministère de la culture et de la francophonie, observatoire des politiques culturelles. Paris: la Documentation française, 1994.

Evaluer les politiques publiques: méthodes, déontologie, organisation. Paris: La Documentation française, 1986.

Fayet Sylvie, *Les constructions de bibliothèques municipales.* BBF, t.41, n°5, 1996.

Garrigoux Alice, *La lecture publique en France.* Paris: La Documentation française, 1972.

Gascuel Jacqueline, *Un espace pour le livre.* Paris: Ed. du cercle de la Librairie, 1993.

Hollebeke Hélène, Cible 95: un exemple de coopération en Val d'Oise. Bulletin de l'ABF, n°147, 2e trimestre 1990.

Lamy Jean-Philippe, *Vers de nouveaux services dans les bibliothèques publiques*. BBF, t.37, n°6, 1992.

Larbre François, Dousset Emmanuel, « Réseaulument ». Bulletin de l'ABF, n°147, 1990.

Lire en banlieue, sous la dir. de Anne-Marie Green et Antigone Mouchtouris. Paris: l'Harmattan, 1993.

Massault Christian, Séminaire pré-congrès de Givors. Synthèse. Bulletin de l'ABF, n°168, 1995.

Le pacte de relance pour la ville, délégation interministérielle à la ville. Ed. d'ensembles, les cahiers n°6, juillet 1996.

Patrimoine des bibliothèques de France. vol. Ile-de France. Paris: Ed. Payot, ministère de la culture, 1995.

Pollin Christiane, les réseaux de lecture dans les villes moyennes et leurs agglomérations. BBF, t.38, n°2, 1993.

Richter Brigitte, espaces de la lecture. Nouvelles stratégies de communication. BBF, t.33, n°6, 1988.

Specht Philippe, *L'organisation déconcentrée d'un réseau de bibliothèques de quartier: la bibliothèque municipale de Grenoble*. Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, mémoire DCB, 1994.

Taesch Danielle, Les bibliothèques de Mulhouse. Un réseau, des axes, une organisation transversale. Bulletin de l'ABF, n°162, 1er trimestre 1994.

Annexe 1

Les quartiers à Palaiseau

Comités participatifs de quartier

Octobre 1996 - N° 3

Pour le devenir de notre cité

Il s'agit de réfléchir et de travailler ensemble sur le devenir de notre cité.

Nos quartiers ont tous repris leur rythme de vie. Demain nous allons à nouveau nous rencontrer pour réfléchir et travailler ensemble sur le devenir de notre cité et de son environnement. Notre concertation, notre dialogue, dont la critique est un des éléments essentiels si elle favorise une analyse objective des sujets traités, se doivent d'être constructifs. Nos premières rencontres nous ont permis de cibler une partie des difficultés liées à la coopération citoyenne. En effet, nous avons tous nos idées, nos exigences et nos contradictions. Cependant, je crois pouvoir affirmer la positivité de nos premiers travaux dans les comités de quartiers et de synthèse.

La franchise du dialogue, la liberté d'expression, la concertation engagée nous autorisent à penser qu'aujourd'hui nous avons pris la bonne direction pour bâtir :

• **un ville plus attrayante ;**

• **une ville plus conviviale.**






La qualité de nos échanges, le réalisme de vos propositions ou de vos critiques, alliés à une écoute attentive et positive des élus seront les garants des résultats initiés par les comités de quartier. Des sujets importants nous attendent.

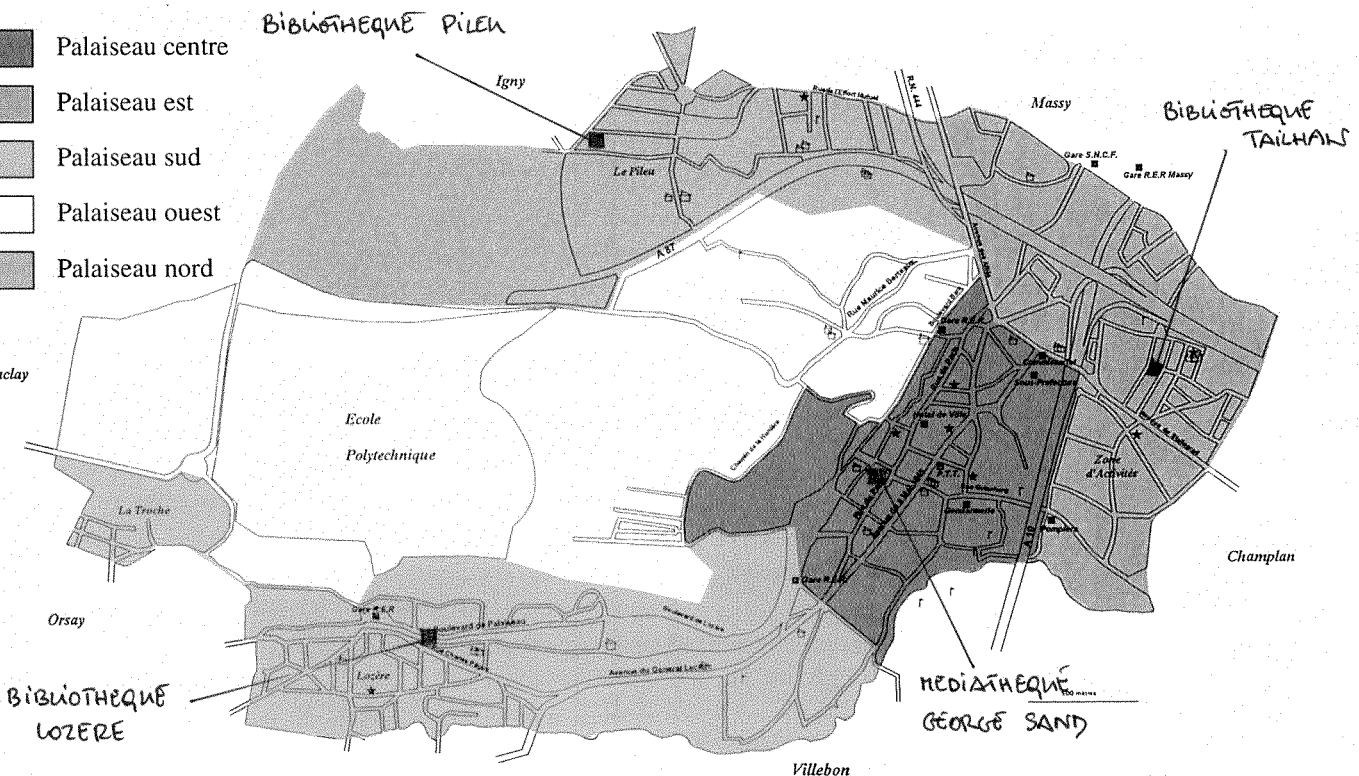
Je vous donne rendez-vous au mois d'octobre pour nos prochaines réunions.

Merci de votre coopération

Le Maire-adjoint,
Chargé des Comités participatifs de quartier,
Etienne Courjaret

Les cinq quartiers palaisiens

-  Palaiseau centre
-  Palaiseau est
-  Palaiseau sud
-  Palaiseau ouest
-  Palaiseau nord



Annexe 2
données générales sur les bibliothèques de quartier

1-les emprunteurs

Répartition en nombre de lecteurs inscrits par tranches d'âges :

	0-3 ans	maternelle	primaire	collège	lycée	19-25 ans	actifs	retraités	total
lozère	4	23	101	91	50	114	203	96	682
pileu	7	40	139	109	52	85	179	42	653
tailhan	5	59	123	98	40	23	90	41	479
total	16	122	363	298	142	222	472	179	1814

Ces chiffres mettent en avant la spécificité du public de chaque bibliothèque de quartier et la relative importance des lecteurs d'âge "adulte" dans les trois lieux (il a été envisagé il y a quelque temps d'y supprimer les sections adultes).
Il est à noter que certains lecteurs inscrits dans une annexe fréquentent aussi la médiathèque, ceci est également vrai dans l'autre sens (notamment pour l'emprunt de cassettes).

2-le fonds

Etat du fonds en 1993

	adulte					enfant					cassettes	total	
	romans	docu- mentaires	BD	revues	total	romans et contes	albums	docu- mentaires	BD	revues			total
mgs					50549						28669		79253
lozère	2020	2238	409	900	5289	1451	1281	1463	451	1847	6497	1500	14750
pileu	2195	2006	359	737	5301	1650	1221	1547	433	2244	7106	1700	15657
tailhan	567	263	224	144	1059	1674	1321	1727	553	1403	6416	350	7971

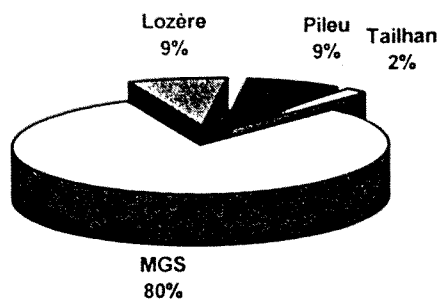
La disparité des fonds de chaque bibliothèque de quartier est due d'une part à la spécificité de ses lecteurs et d'autre part à l'autonomie que nous avons pour gérer les acquisitions dans chaque annexe.

Evolution du budget depuis 1991:

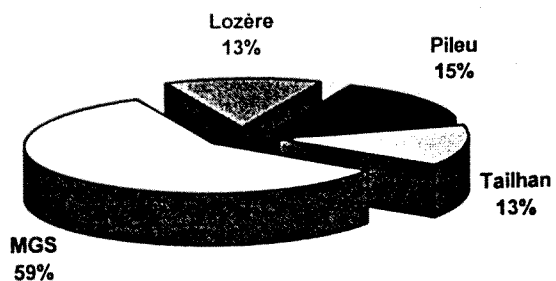
	année	adultes	enfants	cassettes
Lozère	1991	15 000	10 000	12 500
	1992	16 000	13 000	12 000
	1993	9 000	12 000	9 000
Pileu	1991	15 000	10 000	12 500
	1992	16 000	13 000	12 000
	1993	9 000	12 000	9 000
Tailhan	1992	14 000	13 000	3 500
	1993	8 000	12 000	2 000

Répartition du fonds :

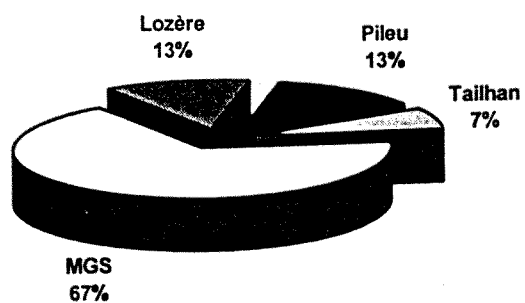
Fonds Adulte



Fonds Enfant



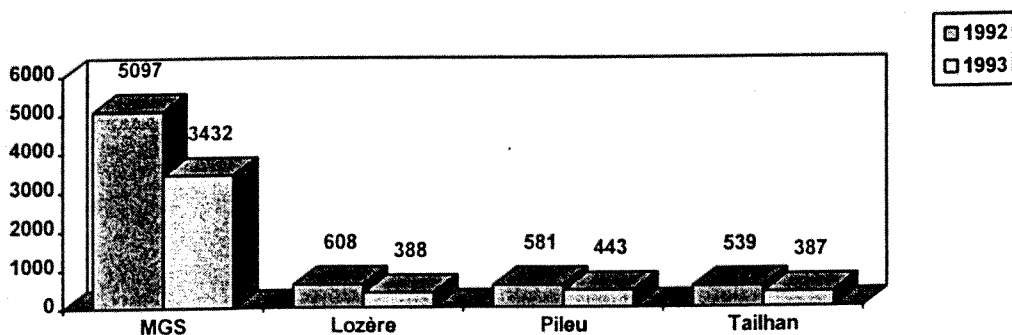
Fonds Total



Evolution des achats , nombres de livres achetés :

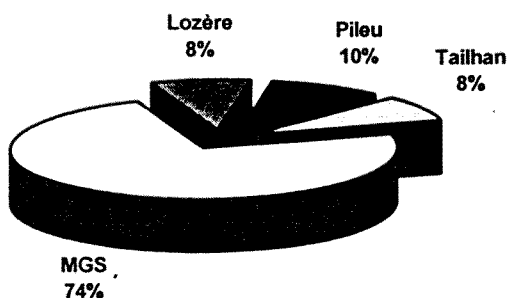
		G.Sand	Lozère	Pileu	Tailhan	total
1992	adulte	2826	270	232	134	3462
	enfant	2271	338	349	405	3363
	total	5097	608	581	539	6825
1993	adulte	1981	125	137	73	2316
	enfant	1451	263	306	314	2334
	total	3432	388	443	387	4650

Evolution des Achats 1992/1993

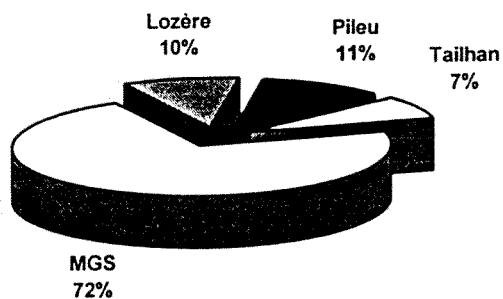


la baisse générale du nombre d'achats dans les quatres lieux est due à une diminution du budget et à l'augmentation du prix du livre.

Répartition des Achats 1993



Répartition des Prêts en 1993



Les statistiques du prêt:

		1991	1992	1993
MGS	adultes	59 143	75 101	69 971
	enfants	45 487	52 298	51 174
	collectivités	6 396	12 472	12 443
	total	111 026	139 871	133 588
Lozère	adultes	6 914	6 402	5 488
	enfants+K7	9 867	10 358	9 619
	collectivités	1 661	4 832	3 639
	total	18 448	21 592	18 746
Pileu	adultes	3 360	3 549	4 073
	enfants+K7	6 970	7 919	10 170
	collectivités	880	6 113	5 865
	total	11 210	17 581	20 108
Tailhan	adultes	1 314	1 640	1 517
	enfants+K7	7 774	8 841	8 646
	collectivités	1 419	3 529	3 433
	total	10 507	14 010	13 596

Annexe 3
charte de la lecture jeunesse

CHARTRE

POUR LA LECTURE

DE LA JEUNESSE

A PALAISEAU

PREAMBULE

Réunis pendant une semaine par l'inspection départementale de Palaiseau du 26 février au 1^{er} mars 1996, des instituteurs et directeurs des 22 écoles publiques et privée de la ville, des professeurs et documentalistes des 4 collèges publics et privé ainsi que du lycée professionnel Poincaré, les bibliothécaires de la médiathèque George Sand et des annexes, des élus et chefs de service des affaires scolaires, des centres de loisirs et de la culture de Palaiseau, un libraire, des parents bénévoles actifs dans les écoles, le directeur de la MJC, ont souhaité coopérer et mieux coordonner leurs ressources et leurs compétences afin de contribuer plus efficacement, selon leurs missions respectives, au développement du goût et des pratiques de la lecture à Palaiseau, notamment auprès des enfants et des adolescents.

Ce texte vise à proposer un cadre pour la coopération de tous ceux qui, à Palaiseau, dans les bibliothèques et dans leurs actions respectives, cherchent à promouvoir le livre et la lecture.

I-LE ROLE DES DIFFERENTS PARTENAIRES DANS LA COOPERATION

Les différents partenaires s'efforcent de travailler dans la complémentarité des compétences, des missions et des financements.

Pour ce faire, ils identifient leurs partenaires de proximité et entretiennent une concertation afin de s'informer de leurs actions respectives et d'entreprendre des actions en coopération.

Chacun cherche à compléter son information ou sa formation dans un domaine en perpétuel renouvellement, en contribuant également à l'information de ses partenaires.

Les bibliothécaires

Leurs objectifs consistent à faire découvrir le livre à tous les âges, à susciter et à développer le plaisir de lire en proposant le plus large choix possible, à habituer les enfants dès le plus jeune âge à fréquenter les bibliothèques.

Petite enfance

Les bibliothécaires visent une première approche des livres par les tout petits. Elles sensibilisent les professionnels de la petite enfance aux livres pour les tout petits. Par ailleurs, des « valises » de livres sont mises à disposition dans les crèches et haltes-garderies.

Il est prévu de développer ces actions, en particulier l'accueil collectif dans les bibliothèques d'enfants des crèches et haltes-garderies ou d'enfants accompagnés par leur assistante maternelle.

Enfants des écoles maternelles et élémentaires

L'objectif est de familiariser les enfants à l'utilisation de la médiathèque et des bibliothèques de quartier, à la recherche documentaire, et de permettre aux enfants de découvrir la richesse de la production éditoriale et de devenir des lecteurs autonomes, quelles que soient leurs motivations : travail scolaire, culture personnelle, lecture pour le plaisir et autres loisirs. Les bibliothécaires accordent la priorité à l'accueil des enfants à la médiathèque et dans les bibliothèques de quartier afin que tous les enfants des écoles de Palaiseau aient la chance d'y rencontrer une variété et un choix de livres qu'ils ne peuvent trouver ailleurs.

A l'intention des écoles, les bibliothécaires organisent les rencontres de classes à la médiathèque et dans les bibliothèques de quartier, décident en concertation avec les enseignants du nombre de séances prévues par école en fonction de l'ensemble de leurs actions en direction des différents publics (petite enfance, scolaires, centres de loisirs, IMPRO, adolescents, adultes) et du contenu de ces séances. Les écoles peuvent faire des propositions pour gérer le nombre de séances prévues pour l'école : en choisissant un nombre inégal selon les classes en fonction de l'âge des enfants, en demandant la venue exceptionnelle de bibliothécaires dans le cadre d'un projet concerté. Un accueil des classes est également prévu à la discothèque

D'autres actions sont organisées : prix littéraire, critiques de livres (« Coups de coeur »), bibliographies, expositions, rencontres avec des auteurs.

Collégiens, lycéens et adultes

L'objectif des bibliothécaires est de satisfaire les demandes de documentation et d'aider aux recherches tout en maintenant et en développant le plaisir de lire comme activité de loisirs ou pour accéder aux connaissances : ils cherchent aussi à établir avec les adolescents des échanges plus fructueux que ceux qui naissent du maintien nécessaire d'un minimum de discipline.

Les bibliothécaires sont particulièrement attentifs à l'actualité des informations mises à disposition du public et s'organisent pour se rendre disponibles pour les lecteurs. La médiathèque organise des débats, des rencontres, des animations, autour des livres ou des auteurs, à destination des scolaires ou des adultes.

Un développement d'animations intéressant notamment le public adolescent est prévu (atelier informatique, club Internet, ateliers d'écriture et de lecture), ainsi qu'un développement du travail concerté avec les documentalistes des collèges et lycées, tant en matière d'acquisitions que d'animations.

Enseignants et parents

L'objectif est de permettre aux parents et aux enseignants de bénéficier des connaissances professionnelles des bibliothécaires et des moyens dont ils disposent, de promouvoir les réalisations des classes dans le domaine de l'écriture, de la lecture et de l'expression artistique, de mener des actions communes.

Les bibliothécaires présentent et valorisent les revues professionnelles et la documentation sur la littérature de jeunesse utiles aux enseignants ou animateurs de BCD.

Les comités de lecture des bibliothécaires sont ouverts aux enseignants et aux parents.

Les bibliothécaires conservent les journaux d'école et les productions écrites des enfants, les mettent en valeur, consacrent un budget à leur acquisition ; en fonction des propositions, les bibliothécaires peuvent exposer des réalisations d'enfants à la médiathèque.

Les bibliothécaires, en fonction de leurs possibilités et de leurs choix, sont de par leurs compétences à même de jouer un rôle de conseil sur les livres et le fonds des bibliothèques scolaires (créées, développées, gérées par les écoles), sur la bibliothéconomie (indexation, cotation), sur les choix d'équipement en mobilier, sur la réparation et l'équipement des livres, enfin sur certaines formes d'animation, mettant en relation avec des auteurs, des illustrateurs, des conteurs. Les bibliothécaires pourront proposer des séances sur ces différents thèmes dans les locaux de la médiathèque et se rendre exceptionnellement dans les bibliothèques scolaires s'il apparaît que sur un projet précis le service rendu peut l'être mieux dans ce cadre.

Les instituteurs

Les enseignants favorisent dès la maternelle la connaissance et la fréquentation de l'écrit sous toutes ses formes.

Ils conduisent des apprentissages « techniques » qui permettent aux élèves de « savoir lire », mais les amènent aussi à vouloir lire et à aimer lire. Ils développent ce désir et ce goût à travers des activités motivantes et variées.

Le maître restant un modèle pour ses élèves, il se manifeste également comme lecteur auprès des jeunes enfants. Il s'informe des nouveautés de l'édition pour les jeunes et partage ses découvertes.

Quel que soit l'équipement de leur école, les instituteurs conduisent des activités en rapport avec la bibliothèque (de classe, d'école, de quartier). Ils considèrent que la bibliothèque est aussi un lieu d'apprentissage. Ils initient leurs élèves à la recherche documentaire.

Ils s'efforcent d'établir des liens entre les différentes lectures, effectuées avec des médiateurs différents, dans des lieux différents.

Ils conduisent avec leurs élèves une comparaison des plans et de la classification des différentes bibliothèques (école, CDI et bibliothèque municipale).

Ils participent à la gestion et l'animation de leur BCD.

Si l'école recourt à des intervenants en BCD, les enseignants exercent la responsabilité pédagogique des séances.

Selon les possibilités de coopération, l'équipe des enseignants associe la (ou les) bibliothécaire municipale à son projet afin qu'elle connaisse ou participe à l'évolution de sa BCD.

Dans la mesure du possible, les enseignants constituent le fonds de la BCD en tenant compte du fonds de la bibliothèque municipale et des écoles voisines.

Si le projet d'école a une priorité de développement de la lecture, l'initiation à l'utilisation des différentes bibliothèques et la coopération des adultes y sont intégrées.

Les instituteurs invitent les parents à visiter la BCD, en particulier lors des réunions de classes, lors des demi-journées portes ouvertes.

L'école peut décider de la constitution d'un comité de gestion de la BCD, en choisissant ses membres dans la liste suivante :

- le directeur de l'école qui préside
- un représentant de la municipalité
- un représentant de la bibliothèque municipale
- un représentant des enseignants par cycle
- un membre du RASED (réseau d'aides spécialisées pour les enfants en difficulté)
- deux représentants des élèves par cycle
- deux représentants des parents
- un animateur du temps de midi
- un animateur du centre de loisirs

Les réunions peuvent se tenir comme suit :

- l'heure : entre 17h et 18h par exemple
- la fréquence : une réunion par bimestre
- l'ordre du jour : selon les besoins et en fonction des objectifs

La lecture est mise en relation avec la production de textes. La rencontre d'un écrivain permet de mieux approcher la notion d'auteur. Pour répondre à la demande des bibliothécaires, les enseignants organisent des réactions écrites et orales de leurs élèves aux livres présentés ou empruntés.

Les instituteurs de cycle 3 s'efforcent d'établir une liaison avec la documentaliste. Ils l'invitent à visiter leur BCD.

Aux professeurs de sixième, ils transmettent un information sur les lectures effectuées.

Les parents

Les parents peuvent jouer un rôle matériel, technique ou d'encadrement, en concertation avec les instituteurs. S'ils sont formés, ils peuvent avoir un rôle d'animation, sous la responsabilité pédagogique des enseignants.

Ils participent au comité de gestion de la BCD s'il en existe un.

Ils participent s'ils le souhaitent au comité de lecture de la médiathèque.

Ils peuvent avoir un rôle de relais auprès de certaines familles peu à l'aise avec l'écrit.

Ils peuvent bénéficier d'actions de formation auprès de l'équipe de circonscription et d'ACTE 91 qui organise des stages gratuits à leur intention (gestion de BCD, conte, etc.)

L'inspection de Palaiseau

L'équipe de circonscription encourage les actions de coopération, favorise les échanges et les rencontres, diffuse les information utiles, met sa bibliothèque pédagogique à la disposition de tous, organise des formations en direction des instituteurs et des parents.

Le correspondant BCD de la circonscription intervient en tant que de besoin, notamment sur la demande des écoles.

Les professeurs

L'apprentissage d'une lecture efficace et critique, l'initiation au plaisir de lire constituent les atouts essentiels de la réussite scolaire, non seulement en français, mais dans toutes les disciplines. Au delà, ils sont la condition indispensable de la formation d'une culture : enjeu qui dépasse le strict cadre scolaire, enjeu humain.

C'est pourquoi les professeurs de français poursuivent le travail entrepris par les enseignants du primaire en développant et en diversifiant les compétences de lecture de leurs élèves et en stimulant leur désir de lire.

La pratique d'un entraînement régulier à la lecture silencieuse s'avère encore nécessaire pour les élèves de sixième. Elle permet d'assurer une meilleure maîtrise technique de la lecture sans laquelle il n'est pas de plaisir de lire.

Les professeurs guident leurs élèves dans l'exploration de différents types d'écrits et les initient à des pratiques de lecture variées (lire une consigne, lire pour chercher des informations, lire pour prendre des notes, lire pour goûter un texte littéraire, lire une image, etc.) ; ils coopèrent dans la mesure du possible avec la documentaliste.

Pour une proportion non négligeable d'élèves, il est indispensable de poursuivre des actions destinées à faire du livre un objet familier, de la lecture une activité régulière et réjouissante : on peut aider à découvrir et à choisir des livres au CDI, voire dans une librairie ; on peut inciter les élèves à aller à la médiathèque ou à la bibliothèque du quartier s'ils ne la fréquentent pas encore ; on peut les y conduire pour certains travaux.

La visite d'un salon du livre permet aux enfants et aux adolescents de prendre connaissance des collections récentes qui leur sont destinées et suscite un vif désir de lecture.

Les documentalistes

Ils sont les partenaires privilégiés des enseignants, en gérant les ressources du CDI, en assurant la formation des élèves à la recherche documentaire sur tous les supports (papier, CD-Rom, logiciels), en diffusant l'information, en accordant une place prépondérante à toutes les actions de promotion de la lecture.

Soucieux de la réussite des élèves et afin d'améliorer la collaboration enseignants-documentalistes, ils souhaitent être informés des sujets d'étude qui nécessitent de la documentation. Cette information facilite l'enrichissement du fonds, permet l'emprunt-collectivités dans d'autres lieux ressources en cas de besoin (médiathèque, autre CDI...), favorise l'aide apportée aux élèves pour répondre efficacement et rapidement à la demande de leurs professeurs.

Ils établissent des liens avec la bibliothèque municipale et envisagent une coopération avec les acteurs des BCD.

Les animateurs des centres de loisirs

Les animateurs interviennent le mercredi qui est le jour de repos de tous les enfants. Ils ont pour objectif que cette journée soit, pour les enfants dont les parents travaillent, un temps privilégié de récupération des fatigues physiques, psychiques et intellectuelles de la semaine.

Au centre de loisirs, les animateurs organisent des activités qui tiennent compte du rythme de vie des enfants et donnent à chacun la possibilité de choisir ce qu'il va faire dans la journée ; le choix inclut aussi la possibilité de ne rien faire.

Parmi les animations, sont proposées aux enfants des activités autour des livres et de la lecture. Le thème du projet d'animation est souvent l'occasion de recherches de la part des enfants et des animateurs qui favorisent des visites à la médiathèque ou à ses annexes. Sur place, les enfants consultent des documentaires, des albums, des bandes dessinées, etc., sur le thème ou sur d'autres sujets de leur choix. Ils peuvent ramener des ouvrages au centre de loisirs, afin de les consulter dans le « coin livres » aménagé à cet effet. D'autre part, les animateurs sont à la disposition des enfants qui peuvent les solliciter pour lire et raconter des histoires au moment du temps calme qui suit le repas, mais aussi à d'autres moments de la journée.

Au centre de loisirs, les enfants doivent lire s'ils veulent savoir ce qui est prévu, car les programmes d'animation sont affichés. Pour s'inscrire à une activité, ils doivent repérer le planning et la case qui lui correspondent. Lors de séances de jeux de société, il est indispensable de lire les règles pour pouvoir jouer à des jeux nouveaux. Quand il s'agit de jeux de piste, il est nécessaire de résoudre des énigmes, décrypter des messages, etc., pour parvenir le plus vite possible au trésor.

Les équipes d'animateurs « utilisent » les compétences acquises à l'école, mais sans sanctionner les erreurs, et sans obligation de résultat. Par l'intermédiaire des animations proposées, l'enfant est amené à comprendre son intérêt personnel à maîtriser la lecture, et quelquefois l'écriture.

Les enfants et les adolescents

Les enfants sont incités par les différents partenaires à être des acteurs investis dans des projets personnels ou de groupe, plutôt que de simples consommateurs des activités proposées par les adultes. Dans la mesure du possible, leur avis et leurs suggestions seront sollicités.

Les différents « lieux du livre » seront au fur à mesure de leur scolarité identifiés. Ils repéreront également la complémentarité des personnes ressources (enseignant, documentaliste, bibliothécaire, libraire, etc.).

Leurs choix et leurs goûts individuels seront respectés par les adultes sans discrédit porté à des littératures moins « légitimées ».

Dans les différentes bibliothèques de la ville, ils manifesteront leur « éducation civique » et apprendront les attitudes de respect des livres, du matériel et d'autrui. Le règlement en vigueur dans chaque bibliothèque sera connu, clairement diffusé, commenté par les adultes concernés, notamment les enseignants, pour développer une responsabilisation des enfants et des adolescents.

Les libraires

Les libraires sont fournisseurs des différents partenaires.

Le libraire signataire de ce texte assure le suivi des commandes, y compris auprès des éditeurs pédagogiques et du réseau CNDP-CRDP-CDDP. Il consent une remise.

Il a également un rôle de conseil et met à disposition les catalogues d'éditeurs..

Il peut faire circuler les nouveautés de l'office.

Dans son « espace jeunesse », le libraire met à la disposition des Palaisiens un panneau d'informations à propos de la lecture à Palaiseau.

En complément des séries de la médiathèque, il peut constituer un catalogue de location de romans, en 25 à 30 exemplaires.

Il peut organiser avec les enseignants des expositions-ventes dans les écoles, notamment pour développer l'habitude de la fréquentation de la librairie, pour faire connaître les nouveautés de l'édition. Il est important que ces expositions-ventes soient préparées à l'avance en réelle coopération, et que les enfants y aient un rôle actif.

Lorsqu'un écrivain est invité dans une école, au collège, au lycée, à la médiathèque, le libraire est systématiquement informé, afin de se procurer les ouvrages de l'auteur et prévoir une vitrine qui les présente. C'est à l'enseignant et/ou aux enfants, lorsque c'est une classe qui accueille l'écrivain, de prévenir le libraire.

Le comité de lecture des bibliothécaires communique au libraire sa sélection afin qu'il la présente en tant que telle, notamment en vitrine.

Il peut participer aux salons du livre ; il peut également en susciter ou en organiser.

Le libraire accepte de recevoir les élèves ou de se rendre dans les établissements scolaires pour présenter son métier.

Le libraire accepte les chèques livres qui constituent des récompenses ou des cadeaux originaux pour les enfants ou les adolescents. Ils apprennent ainsi à choisir.

La municipalité

La municipalité, avec les services municipaux (enfance, scolaire, jeunesse, culture), apporte son soutien aux écoles, aux centres de loisirs, aux jeunes et aux associations, dans leurs actions et leurs initiatives qui contribuent au développement du goût et des pratiques de la lecture.

Ceci peut se traduire par :

- une aide à l'aménagement des salles de bibliothèque (BCD) des écoles ;
- des crédits pour l'achat des livres et des revues ;
- une aide pour l'organisation d'expositions et pour les publications de productions d'enfants ;
- la mise à disposition d'informations pour organiser des interventions dans les classes ou des départs en classe d'environnement sur les thèmes lecture et écriture ;
- l'organisation de formations destinées à différents intervenants sur le thème lecture et écriture.

Vision Sciences

Vision Sciences, la direction municipale de la culture scientifique et technique, se veut un lieu de rencontre, de découverte et d'échange.

Organisateur du *Festival international du film scientifique* en novembre depuis 1985, Vision Sciences met à la disposition des usagers sa vidéothèque, riche de plus de 700 films originaux dans le domaine des sciences et des techniques, qui peuvent faire l'objet de projections individuelles ou devant des groupes.

Vision Sciences organise également des expositions.

Vision Sciences est à la disposition notamment des enseignants pour effectuer une recherche pour une programmation de films :

- qui constituent une introduction, un déclencheur, un point de départ ;
- qui compléteront avec un autre outil tel que le livre, l'image fixe ou le CD-Rom, une étude documentaire approfondie ;
- ou qui simplement illustreront un thème sans une exploitation poussée.

Vision Sciences incite les partenaires à intégrer l'audiovisuel aux projets à venir et souhaite ainsi aider à construire des passerelles entre l'audiovisuel, l'écrit et la pratique de la lecture, en utilisant l'image ou le texte.

II-DES PROJETS COMMUNS

Afin que la coopération des différents partenaires se concrétise dans des projets communs, il est nécessaire qu'ils se rencontrent, s'informent, mènent ensemble des actions et les évaluent.

Se rencontrer : -pendant les heures de concertation pour les enseignants du premier degré ;

-pendant les heures de visites de classes à la bibliothèque municipale ; ou dans les établissements scolaires, si les bibliothécaires s'y rendent ;

-lors des comités de lecture ;

-dans un groupe de coordination comportant des représentants des différents partenaires.

S'informer : -la bibliothèque municipale est le carrefour des informations ;

-le magazine de Palaiseau rend compte de la vie du livre et de la lecture à Palaiseau : à la médiathèque et dans les annexes, dans les écoles, dans les établissements du second degré, etc. (infos, critiques littéraires, coups de coeur, venues d'écrivains) ; le groupe de coordination fera des propositions d'articles.

Mener ensemble des actions : le Temps des Livres, Sciences en fête, un concours, des expositions, des animations, etc.

Evaluer : Il est nécessaire de faire un bilan des actions menées, afin de réajuster les démarches en vue d'une efficacité accrue.

III-UNE VOLONTE DES RESPONSABLES

Ce texte a une valeur d'orientation. Les actions de coopération sont fondées sur le volontariat. Cependant, différents responsables manifestent leur adhésion à cette démarche et l'appuient selon les moyens que leur donne leur fonction.

SIGNATURES

Le maire

Le directeur de la bibliothèque

L'inspectrice de l'Education nationale

Les chefs d'établissement secondaire

Les directrices d'école maternelle

Les directeurs d'école élémentaire

Les libraires

Estimation des besoins pour les fonctions
d'une bibliothèque de lecture publique

p. 320

Tableau 14. — Répartition des fonds courants et des places correspondantes entre centrale et annexes

Population de la commune	Nombre d'annexes	Abonnements « actualités » et « jeunesse » dans les annexes		Documents en libre accès dans les annexes		Places assises dans les annexes	
		Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
30 000 hab.	1	33	22 %	13 000	20 %	50	24 %
40 000 hab.	1 ou 2	60	30 %	31 000	35 %	100	36 %
50 000 hab.	2 à 4	100	40 %	51 500	47 %	150	43 %
60 000 hab.	3 à 5	110	41 %	60 000	50 %	200	48 %
70 000 hab.	3 à 6	145	45 %	77 000	55 %	250	51 %
80 000 hab.	4 à 7	180	49 %	90 000	55 %	300	54 %
90 000 hab.	4 à 8	205	50 %	103 000	57 %	350	56 %
100 000 hab.	5 à 10	230	51 %	120 000	60 %	400	57 %

Il faut pondérer ce tableau par deux remarques importantes :

1°) Comme on l'a souligné, la répartition proposée, ainsi que les tableaux d'estimation des besoins concernant les annexes, reposent sur un schéma traditionnel centrale / annexes, dans lequel :

— la centrale draine un public large en raison de son implantation géographique, propose un grand nombre de documents dont une part est spécialisée et sert à un travail de recherche, offre un éventail important de services, et centralise certaines fonctions (traitement des documents, expositions et animations importantes...);

— les annexes rendent un service dit « de proximité » : leurs collections sont moins importantes et ne comportent pas ou peu de documents spécialisés, le public enfantin y occupe une plus grande place, l'essentiel de l'activité du personnel se concentre sur le service public.

Ce schéma, très dépendant de la notion de centre-ville, peut être inadapté au contexte urbain de certaines communes. Le choix peut dans ce cas être fait d'un réseau de bibliothèques très homogènes, desservant chacune un secteur de population comparable, offrant toutes des services similaires, assurant chacune à son échelle l'ensemble des fonctions que l'on peut trouver dans une bibliothèque centrale traditionnelle. On peut également trouver un panachage de ces deux options de fond : un réseau classique centrale + annexes et, sur un quartier précis qui a des besoins plus forts, une bibliothèque plus importante que les annexes, avec des activités plus étendues et un lien fonctionnel à la centrale moins fort. On peut enfin avoir le cas d'une bibliothèque centrale qui n'est centrale que parce qu'elle regroupe un certain nombre de tâches de gestion, mais qui ne propose aucun service public spécifique et qui n'assure, du fait de sa localisation, qu'une desserte de proximité ; le réseau de bibliothèques annexes devra donc être particulièrement développé. Dans de tels cas, la programmation de chacune de ces bibliothèques « annexes » s'apparente à celle d'un équipement central, pour la population du secteur à desservir, en fonction toujours de l'ensemble du réseau pour favoriser les complémentarités.

2°) Le cas des communes de moins de 30 000 habitants n'est pas évoqué dans le tableau. Toutefois, un deuxième équipement peut parfois être nécessaire dans le cas d'une commune ou d'un groupement de communes géographiquement très étendu. On ne peut pour de tels cas particuliers proposer une répartition-type, puisque tout dépend de la population que le deuxième équipement doit desservir. Il faut donc se reporter, en fonction de la population à desservir, au tableau de programmation de l'annexe correspondant à cette population.

Tableau 15. — Ventilation générale des fonds courants et des places correspondantes (répartition adultes/enfants et sous répartition centrale/annexes)

Population de la commune	Abonnements des secteurs « actualités » et « jeunesse »						Autres documents en libre accès						Places assises (tous types de places confondues)					
	Adultes : « actualités »			Enfants			Adultes			Enfants			Adultes			Enfants		
	Centr.	Ann.	Total	Centr.	Ann.	Total	Centr.	Ann.	Total	Centr.	Ann.	Total	Centr.	Ann.	Total	Centr.	Ann.	Total
3 000 hab.	18		18	2		2	4 300		4 300	2 300		2 300	15		15	12		12
5 000 hab.	30		30	3		3	7 200		7 200	3 800		3 800	25		25	20		20
10 000 hab.	42		42	8		8	14 300		14 300	7 700		7 700	50		50	40		40
15 000 hab.	60		60	15		15	21 500		21 500	11 500		11 500	60		60	45		45
20 000 hab.	80		80	20		20	28 600		28 600	15 400		15 400	80		80	60		60
30 000 hab.	96	30	126	21	3	24	34 500	7 800	42 300	18 500	5 200	23 700	90	25	115	70	25	85
40 000 hab.	112	50	162	28	10	38	37 100	18 600	55 700	19 900	12 400	32 300	100	50	150	80	50	130
50 000 hab.	120	80	200	30	20	50	38 000	30 900	68 900	20 500	20 600	41 100	115	75	190	85	75	160
60 000 hab.	130	88	218	30	22	52	39 000	36 000	75 000	21 000	24 000	45 000	130	100	230	90	100	190
70 000 hab.	145	116	261	30	29	59	41 000	46 200	87 200	22 000	30 800	52 800	140	125	265	100	125	225
80 000 hab.	155	144	299	30	36	66	48 000	54 000	102 000	22 000	36 000	58 000	160	150	310	100	150	250
90 000 hab.	175	164	339	30	41	71	55 000	61 800	117 800	22 000	41 200	63 200	180	175	355	100	175	275
100 000 hab.	195	184	379	30	46	76	58 000	72 000	130 000	22 000	48 000	70 000	200	200	400	100	200	300

321

Tableau 22. — ESTIMATION DES BESOINS POUR LES FONCTIONS DE BASE D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE LECTURE PUBLIQUE

Bibliothèque centrale — Population de la commune : 30 000 habitants

Documents en libre accès : 53 000
 Abonnements : 96 pour le secteur actualités ;
 21 pour les enfants
 Places assises : 160
 Effectif : 12 emplois

Rappel : Bibliothèque annexe
Documents en libre-accès : 13 000
Abonnements : 33

Places assises : 50
Effectif : 3 emplois

	Documents	Places	M ²	Part
ACCUEIL			345	20 %
Accueil et orientation du public : 2 postes d'information et 4 de prêt			110	
Animations et rencontres			235	
— heure du conte		25-30	40	
— atelier des enfants		12	25	
— conférences, réunions		80	120	
— auditorium			50	
— expositions				
— travail en groupe				
— autres activités				
COMMUNICATION ADULTES	34 500 documents 96 abonnements	90	695	40,5 %
Éléments d'accueil			60	
— 3 postes d'information			45	
— présentation de documents : 2 éléments			10	
— 1 photocopieur			5	
Actualités	2 500 documents 96 abonnements	25	120	
Libre accès multimédia	29 500 documents	50	445	
Recherche-Bibliographie	2 500 documents	15	70	
COMMUNICATION JEUNESSE	18 500 documents 21 abonnements	70	404	23,5 %
2 postes d'information			30	
Libre accès multimédia	18 000 documents 500 albums en bac 21 abonnements	70	374	
SERVICES INTÉRIEURS			275	16 %
Gestion			195	
— postes de travail : 6			75	
— manutention/atelier(s) : 6 postes			90	
— réunions internes				
— documentation professionnelle			30	
— archives				
— détente du personnel				
Stockage pour diffusion	capacité de 20 000 documents		80	

Total des surfaces du programme de base : 1 719 m².

Soit 1 715 à 1 725 m² suivant les modulations.

A la surface totale que donne cette estimation des besoins pour les fonctions de base, il faut ajouter le cas échéant les surfaces correspondant à des fonctions complémentaires (fonds ancien, fonds local, logithèque, artothèque, médiathèque de langues, services de desserte du réseau).

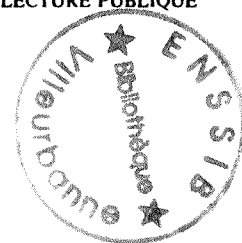
Le total général des surfaces doit être majoré d'environ 30 % pour parvenir à la surface hors œuvre nette. Ces 30 % supplémentaires recouvrent les déambulations, les circulations entre fonctions, les locaux de rangement et les dégagements, les sanitaires, les locaux techniques, les murs.

Soit une surface hors œuvre nette de l'ordre de 2 235 m².

Tableau 30. — ESTIMATION DES BESOINS POUR LES FONCTIONS DE BASE D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE LECTURE PUBLIQUE

Bibliothèque annexe — Population du quartier : 6 000 habitants

Documents en libre accès : 12 000
 Abonnements : 20 pour le secteur actualités ;
 2 pour les enfants
 Places assises : 40
 Effectif : 2,5 emplois



	Documents	Places	M ²	Part
ACCUEIL			85	20 %
Accueil et orientation du public : 1 poste d'information et de prêt			20	
Animation et rencontres — heure du conte — atelier des enfants — conférences, réunions — auditorium — expositions — travail en groupe — autres activités		25-30 12	40 25	65
COMMUNICATION ADULTES	7 200 documents 20 abonnements	20	161	37 %
Éléments d'accueil — 1 poste d'information — présentation de documents : 1 élément — 1 photocopieur			25 15 5 5	
Actualités	500 documents 20 abonnements	5	24	
Libre accès multimédia et recherche-bibliographie	6 700 documents	15	112	
COMMUNICATION JEUNESSE	4 800 documents 2 abonnements	20	141	33 %
1 poste d'information			15	
Libre accès multimédia	4 400 documents 400 albums en bac 2 abonnements	20	126	
SERVICES INTÉRIEURS			45	10 %
Gestion — postes de travail : 1 — manutention/atelier(s) : 2 postes — réunions internes — documentation professionnelle — archives — détente du personnel			45 15 30	
Stockage pour diffusion				

Total des surfaces du programme de base : 432 m²

Soit 430 à 440 m² suivant les modulations.

Le total général des surfaces doit être majoré d'environ 30 % pour parvenir à la surface hors œuvre nette. Ces 30 % supplémentaires recouvrent les déambulations, les circulations entre fonctions, les locaux de rangement et les dégagements, les sanitaires, les locaux techniques, les murs.

Soit une surface hors œuvre nette de l'ordre de 560 m².